

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. René MONORY,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 1

I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires*; René Monory, *rapporteur général*; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 1), 1917 (tome I), 1918 (tomes I et II) et in-8° 360.

Sénat 61 : (1975-1976).

Lois de finances. — Affaires étrangères (Ministère des) - Organisations internationales - Pays en voie de développement (Aide aux) - Pétrole.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE. — Présentation des crédits demandés pour 1976	5
<i>Dépenses ordinaires</i>	7
I. — Evolution de la structure des dépenses au cours des cinq dernières années	9
II. — Contributions internationales	11
III. — Fonctionnement des services	12
IV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger	15
V. — Coopération culturelle, scientifique et technique avec l'étranger	18
VI. — Aide militaire	22
<i>Dépenses en capital</i>	25
I. — Immeubles diplomatiques et consulaires	25
II. — Relations culturelles - Opérations immobilières	27
III. — Aide extérieure	28
DEUXIÈME PARTIE. — Quelques aspects de l'exécution du budget de 1975	29
<i>Section 1.</i> — Les contributions aux organisations internationales et le problème de l'UNESCO	29
<i>Section 2.</i> — La situation matérielle des postes diplomatiques	31
<i>Section 3.</i> — Opérations immobilières diverses	33
<i>Section 4.</i> — Aide extérieure (Dépenses en capital)	37
<i>Section 5.</i> — Diffusion d'informations et actions par les moyens audiovisuels ..	40
<i>Section 6.</i> — Assistance d'urgence à des pays étrangers	43
<i>Section 7.</i> — Rapatriements consécutifs aux événements du Vietnam et du Cambodge	44

TROISIEME PARTIE. — Evolution récente des relations entre pays producteurs et consommateurs d'hydrocarbures	47
<i>Section 1. — Les relations bilatérales</i>	<i>47</i>
§ 1. — Les négociations entre la France et les pays producteurs de pétrole .	47
§ 2. — Les négociations menées par les autres principaux pays consommateurs	50
<i>Section 2. — Les relations multilatérales</i>	<i>52</i>
§ 1. — Prémisses d'une politique européenne	52
§ 2. — La Conférence des pays non alignés (Groupe des 77)	54
§ 3. — La session spéciale de l'ONU de septembre 1975	54
§ 4. — La Conférence Nord-Sud	56
§ 5. — Bilan des aides accordées par les pays producteurs de pétrole aux autres pays en voie de développement	57
— <i>Résumé des débats de la Commission</i>	59
— <i>Annexes :</i>	
I. — Assistance d'urgence aux pays étrangers	64
II. — Achèvement de l'immeuble de Nantes	71
III. — Principales contributions financières aux organisations internationales	72
IV. — Répartition géographique des crédits consacrés en 1975 aux relations culturelles, scientifiques et techniques et à la coopération	73
V. — Un commentaire de presse sur le budget des Affaires étrangères	74

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1976

Plutôt que de se livrer à un examen exhaustif des différents chapitres budgétaires, votre Rapporteur a cru préférable de porter son analyse sur ce qui lui a paru être les principales caractéristiques du projet de budget pour 1976 du Ministère des Affaires étrangères, compte tenu des évolutions constatées dans les années antérieures.

Les crédits prévus pour 1976 se montent à 3.076 millions de F, soit une augmentation de 335 millions (+ 12,2 %) par rapport aux crédits votés pour 1975 qui s'élevaient à 2.741 millions de F.

Dans les années antérieures, ces crédits avaient augmenté comme suit :

- 1972 : + 11,5 %.
- 1973 : + 9,9 %.
- 1974 : + 9,2 %.
- 1975 : + 12 %.

Puisque le budget général de l'Etat (total des dépenses nettes à caractère définitif) augmentera quant à lui de 13,1 % en 1976 (par rapport à la loi de finances pour 1975), la part des crédits des Affaires étrangères dans le budget de l'Etat continuera de décroître pour ne plus représenter en 1976 qu'à peine 1,05 % du budget général.

Depuis 1970, cette part a sensiblement diminué comme le montre le tableau suivant :

1970	: 1,46 %.
1971	: 1,11 %.
1972	: 1,12 %.
1973	: 1,15 %.
1974	: 1,11 %.
1975	: 1,06 %.
1976	: 1,05 %.

Compte tenu de l'inflation généralisée que connaît le monde depuis quelques années, cette évolution traduit en réalité une diminution, en monnaie constante, des moyens d'action du Ministère des Affaires étrangères, bien que ses crédits augmentent chaque année en valeur nominale.

Comme on le démontrera plus loin, cette évolution a entraîné un changement de la structure des dépenses du Ministère. Ce changement de structure qui équivaut à une véritable redistribution des moyens d'action du Ministère semble avoir été moins voulu que subi.

Le projet de budget pour 1976 est tout à fait caractéristique de cet état de choses.

DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires constituent la quasi-totalité (97 %) du budget des Affaires étrangères. Elles atteindront 2.984 millions de F en 1976, soit 330 millions de plus qu'en 1975 (+ 12,4 %).

Le tableau ci-dessous permet à la fois de prendre une vue d'ensemble de la structure de ces dépenses et, d'autre part, de voir quelle hiérarchie de priorités traduit ce projet de budget (la comparaison du taux de croissance de chaque catégorie de dépense avec le taux de croissance moyen de l'ensemble est à cet égard très éclairante).

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES

	CREDITS prévus pour 1976 (En millions de F.)	VARIATION par rapport à 1975 (En pourcentage.)	PART dans le total des crédits prévus (En pourcentage.)
Administration centrale	165,3	+ 22,6	5,5
Services à l'étranger	583,6	+ 16,7	19,5
Presse et information	36,7	+ 7,1	1,2
Relations culturelles, scientifiques et techniques	716,4	+ 10,1	24
Coopération	697,5	+ 7,7	23,4
Contributions internationales	692,8	+ 15,2	23,2
Aide militaire	65,1	+ 7,6	2,2
Assistance et interventions politiques ..	26,8	+ 5	1
Total	2.984,2	+ 12,4	100

Ainsi, le budget des Affaires étrangères se répartit grosso modo en quatre quarts :

- fonctionnement du Ministère et des postes diplomatiques ;
- relations culturelles, scientifiques et techniques ;
- coopération (avec les Etats hors zone Ministère de la Coopération) ;
- contributions aux organisations internationales.

Sauf en 1975 où une nette décélération avait été constatée (1), les crédits affectés aux organisations internationales ont souvent été, dans les années antérieures, le principal facteur d'augmentation du budget du Ministère des Affaires étrangères. En 1976, ces contributions augmenteront plus rapidement que la moyenne des crédits du Ministère (2).

Quant à l'évolution des autres postes, elle traduit une nette priorité accordée à la revalorisation des moyens de fonctionnement des services cependant que, comme dans les années antérieures, la progression des crédits affectés aux interventions à l'étranger (Relations culturelles et Coopération) est limitée à un taux qui ne permet guère de maintenir à leur niveau actuel le volume des actions existantes. On observera cependant que les crédits d'aide militaire, qui étaient demeurés stables au cours des dernières années, seront augmentés en 1976.

Avant d'examiner plus précisément ces différents aspects du projet de budget des Affaires étrangères, il est intéressant de voir dans quelle mesure il prolonge l'évolution constatée depuis plusieurs années.

(1) On examinera, dans la deuxième partie du rapport, les difficultés apparues en 1975 du fait de cette décélération.

(2) Un tableau annexé au rapport présente les contributions françaises aux principales organisations internationales.

I. — Evolution de la structure des dépenses au cours des cinq dernières années.

Il est particulièrement éclairant de mettre en relief la façon dont la structure du budget des Affaires étrangères (dépenses ordinaires seulement) s'est modifiée en cinq ans :

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Dépenses ordinaires.)

(En pourcentage.)

	PART DE CHAQUE CATEGORIE de dépenses dans le total des crédits		
	1971	1976	Variation
Administration centrale	5	5,5	+ 0,5
Services à l'étranger	17,2	19,5	+ 2,3
Relations culturelles, scientifiques et techniques ..	25,5	24	— 1,5
Coopération culturelle, scientifique et technique .	24,8	23,4	— 1,4
Presse et information	1,9	1,2	— 0,7
Contributions internationales	20,9	23,2	+ 2,3
Aide militaire	3,7	2,2	— 1,5
Assistance et interventions politiques	1	1	»
Totaux	100	100	

Ce tableau permet d'illustrer les réflexions présentées au début de ce chapitre.

Que se passe-t-il, en effet, depuis quelques années ?

L'accroissement des moyens mis à la disposition du Ministère des Affaires étrangères étant limité, ce Ministère se trouve, compte tenu de l'inflation mondiale et de l'accroissement de ses tâches (ouvertures de nouveaux postes diplomatiques notamment), dans l'impossibilité de maintenir, en valeur réelle, l'ensemble de ses moyens d'action. Il doit donc redistribuer ces derniers.

Cette redistribution est souvent peu perceptible, puisqu'elle n'apparaît pas au premier abord dans les documents budgétaires. En effet, sauf exception, toutes les catégories de crédits sont chaque année en augmentation. Mais certaines augmentations en monnaie courante correspondent en fait à des diminutions en monnaie constante.

Pour prendre conscience des phénomènes réels, il faut, comme on l'a fait plus haut, comparer à quelques années d'intervalle la structure des dépenses et l'on constate bien alors que, pour l'essentiel, l'évolution enregistrée peut se résumer ainsi :

- réduire le volume de nos interventions à l'étranger (relations culturelles et coopération) ;
- pour pouvoir maintenir les moyens de fonctionnement des services.

Il est intéressant d'analyser le mécanisme suivant lequel les contraintes budgétaires aboutissent à l'évolution ainsi décrite :

1° Les contributions internationales ont, pour l'essentiel, un caractère obligatoire et dépendent des budgets adoptés par les organisations en cause ; ces budgets suivant plus ou moins l'inflation mondiale, il en va de même des contributions versées par le Ministère des Affaires étrangères et sur lesquelles ce dernier n'a aucune emprise.

2° Les moyens de fonctionnement des services (Administration centrale et postes à l'étranger) correspondent pour l'essentiel aux rémunérations des fonctionnaires, régulièrement revalorisées.

3° Ainsi les deux catégories de dépenses que l'on vient d'examiner et qui représentent à peu près la moitié des crédits sont pratiquement indexées sur l'inflation mondiale. D'ailleurs, l'essentiel des majorations enregistrées chaque année constituent *des mesures acquises* et non des mesures nouvelles.

L'ensemble du budget des Affaires étrangères augmentant moins vite que ces deux catégories de dépenses, « l'ajustement » doit se faire au détriment des autres postes : relations culturelles et coopération (et, subsidiairement, aide militaire).

4° Les relations culturelles sont un peu moins sacrifiées que les crédits de coopération mais, là encore, il s'agit, pour une large part, d'une orientation « subie » et non « délibérée » découlant des modalités de préparation d'un budget ministériel.

En effet, les crédits affectés aux relations culturelles sont répartie entre le titre III. — Moyens des services (essentiellement pour la rémunération des personnels des établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger) et le titre IV. — Interventions publiques. Or, lors de la préparation du budget, les crédits du titre III « donnent droit » à des « mesures acquises » alors que, pour le titre IV, il y a seulement des « mesures nouvelles » même quand celles-ci correspondent exclusivement à des « ajustements aux besoins ». Les relations culturelles « bénéficient » donc de mesures acquises pour les crédits inscrits au titre III. Il s'y ajoute ensuite des « mesures nouvelles » dans la limite du plafond d'augmentation de ces mesures défini lors de la préparation du budget.

5° Ce sont en définitive les crédits affectés à la Coopération culturelle, scientifique et technique qui supportent l'essentiel de l'effort d'économie. Tous ces crédits sont en effet inscrits au titre IV et n'ouvrent pas droit à des « mesures acquises ». Ils ne peuvent donc augmenter au maximum que du taux-plafond défini pour les mesures nouvelles bien qu'une bonne partie de ces crédits correspondent à des rémunérations (coopérants) ou à des dépenses qui peuvent difficilement ne pas suivre le coût de la vie (bourses).

Les crédits demandés pour 1976, que l'on va maintenant examiner, catégorie par catégorie, correspondent assez bien à ce qui vient d'être décrit.

II. — Contributions internationales.

Un tableau annexé au présent rapport indique le montant des principales contributions françaises aux organisations internationales et le tableau ci-dessous retrace l'évolution générale de l'ensemble de ces dépenses.

CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES (Chiffres arrondis en milliers de F.)

CATEGORIES D'ORGANISATIONS	CREDITS votés en 1975	MAJORA- TIONS	CREDITS demandés pour 1976
A. — Contributions obligatoires (chap. 42-31) :			
ONU et institutions spécialisées	129.965	+ 46.177	176.142
Organisations européennes non scientifiques (sauf CEE) (1)	69.791	+ 17.572	87.363
Autres organisations non scientifiques (2)	62.664	+ 6.250	68.914
Organisations scientifiques (3)	256.507	+ 20.923	277.430
Totaux A	518.927	+ 90.922	609.849
B. — Contributions bénévoles (chap. 42-32) :			
Organismes relevant de l'ONU (4)	75.790	»	75.790
Organismes scientifiques	2.565	(5) + 429	2.994
Autres organismes	2.579	»	2.579
Totaux B	80.934	+ 429	81.363
Totaux A + B	599.861	+ 91.351	691.212

(1) Principalement : UEO, Conseil de l'Europe, OCDE, Eurocontrol.

(2) Principalement : OTAN, Agence francophonie.

(3) Essentiellement le CERN (Recherche nucléaire), l'ESO (Astronomie) et l'EMBO (Biologie moléculaire).

(4) Principalement : Programme pour le développement (PNUD), Secours à l'enfance (FISE), Secours aux réfugiés (UNRWA et UNREF), Fonds pour l'environnement.

(5) Dont 200.000 F pour la Fondation internationale de la science et 184.000 pour la Veille météorologique mondiale.

On observera tout d'abord que les organismes à caractère scientifique (principalement le Centre européen de recherche nucléaire) constituent une part très importante de nos contributions.

Compte tenu de ce que le crédit voté pour 1975 s'est avéré, comme on le verra dans la deuxième partie du rapport, être inférieur de 97 millions de F aux besoins, on peut penser qu'un problème analogue se posera en 1976. L'insuffisance de crédits semble pouvoir être d'ores et déjà évaluée à 130 millions de F.

Enfin, la stagnation de nos contributions bénévoles diminuera l'influence (déjà très limitée) de la France au sein des organismes concernés. Cet exemple permet d'illustrer les conséquences que peuvent avoir des contraintes budgétaires.

III. — Fonctionnement des services.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits entre 1975 et 1976.

(En milliers de F.)

	CREDITS votés pour 1975	MESURES acquises	MESURES nouvelles	CREDITS prévus pour 1976
Administration centrale	104.509	+ 17.654	+ 12.753	134.916
Services à l'étranger	421.329	+ 51.671	+ 26.974	499.974
Totaux	525.838	69.325	39.727	634.890

Comme chaque année, de nombreuses mesures nouvelles visent à régulariser la situation des personnels (transferts d'emplois des services extérieurs à l'administration centrale, titularisation d'agents contractuels) et à améliorer les classements indiciaires.

Il est intéressant, à cet égard, de présenter la structure des effectifs du Ministère en 1976 :

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
Administration centrale	1.361	586	1.957
Services à l'étranger	1.591	1.763	3.354
Totaux	2.952 (soit 55,7 %)	2.349 (soit 44,3 %)	5.301

Ces chiffres n'incluent pas les personnels chargés de missions d'enseignement au titre des « relations culturelles, scientifiques et techniques », soit 2.626 agents contractuels, ce qui porte en définitive à près de 63 % la part des agents contractuels dans l'ensemble des effectifs.

Pour l'Administration centrale, la principale mesure nouvelle concerne la création de 95 emplois dont le coût s'élève à 3,7 millions de F en 1976 et est partiellement gagé par une économie de 700.000 F réalisée sur d'autres postes.

A ce sujet, le Ministère a fourni à votre Commission les précisions suivantes :

Au titre des mesures nouvelles, inscrites dans le budget de l'année 1976, il a été demandé la création de 95 nouveaux emplois à l'Administration centrale. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- a) 40 emplois nouveaux pour renforcer les effectifs des catégories A et B :
- au sein de la Direction des affaires politiques : renforcement du Service de l'aide militaire (2 emplois de secrétaires-adjoints des Affaires étrangères) ; création d'un service de la francophonie (1 emploi de sous-directeur et 2 de secrétaires-adjoints) ; création d'un secteur « Afrique » au sein du corps d'Orient (3 emplois de secrétaires-adjoints des Affaires étrangères) ;
 - à la Direction des affaires économiques et financières : 3 emplois de secrétaires-adjoints des Affaires étrangères et 1 emploi de secrétaire administratif ;
 - création d'un emploi de secrétaire-adjoint des Affaires étrangères à la Direction des affaires juridiques ;
 - affectation au Service des archives de 2 nouveaux secrétaires administratifs ;
 - création de 2 emplois de secrétaires-adjoints des Affaires étrangères à la section administrative de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et de 7 emplois de chargé de mission de 2^e catégorie et de 4 emplois d'agents contractuels de 1^{re} catégorie. Afin de régulariser la situation d'agents actuellement payés par des organismes subventionnés, création de 7 emplois de chargé de mission et de 4 emplois d'agents contractuels de 1^{re} catégorie ;
 - création de 10 emplois à la Direction du personnel et de l'administration générale dont 2 secrétaires-adjoints pour le Service des immeubles et des affaires générales ; 2 secrétaires-adjoints appelés à renforcer, pour la mise en œuvre du plan de formation professionnelle, la section « Etudes et formation » ; 6 chiffreurs pour répondre à l'importante organisation du trafic télégraphique et 2 secrétaires administratifs donnés en renfort au service de la comptabilité.

b) 59 emplois nouveaux pour renforcer le personnel d'exécution. Afin de tenter de combler l'écart croissant entre les effectifs du personnel d'exécution et les besoins consécutifs à l'organisation des activités de l'Administration centrale, la création des emplois suivants est proposée :

- 12 adjoints administratifs,
- 18 sténodactylographes,
- 5 agents contractuels de 2^e catégorie,
- 2 agents contractuels de 3^e catégorie.

Par ailleurs, 22 emplois sont destinés à étoffer les effectifs du Service des immeubles et des affaires générales encore insuffisants, ce qui nécessite, pour l'entretien des locaux, le recours — très onéreux — à des organismes spécialisés (1 chauffeur, 6 huissiers, 9 agents de service et 2 contremaîtres, 4 emplois d'ouvriers professionnels).

Dans les postes diplomatiques, dix-neuf emplois sont créés en vue d'ouvrir des ambassades en Angola et au Mozambique (coût : 4,1 millions), mais onze emplois sont supprimés en Algérie et au Maroc (économie de 522.000 F).

Enfin, la lenteur apportée à l'exécution du plan de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger continue de préoccuper votre Rapporteur. Il avait été prévu que 330 emplois de gardes de sécurité seraient créés entre 1972 et 1976, or, 100 emplois seulement ont été créés au total en 1972, 1973 et 1974 et aucun emploi n'a été créé en 1975.

Afin de faire face à des situations exceptionnelles, quelques postes ont bénéficié, en 1975, d'un renfort provisoire de gardes (fonctionnaires de la Police nationale et gendarmes) envoyés en mission de courte durée.

Pour des raisons qui n'ont pas été communiquées, le Ministère des Affaires étrangères indique maintenant que seulement 150 créations d'emplois supplémentaires sont nécessaires, alors que, si l'on se réfère au programme initial, 230 emplois resteraient encore à créer.

Le projet de loi de finances pour 1976 prévoyant la création de 10 emplois (1) de gardes de sécurité (coût 826.000 F), il restera donc encore au minimum un déficit de 140 emplois (à répartir sur une cinquantaine de postes), soit un chiffre encore supérieur à celui des emplois créés en cinq ans (soit 110 emplois). Pourtant, l'année 1976 devait marquer l'achèvement du plan de renforcement de la sécurité.

(1) Ces emplois seront répartis entre les postes suivants : Oslo, Belgrade, Aden, Mogadiscio, Dakar, Kampala.

La dépense à engager pour créer les 140 emplois peut se calculer approximativement ainsi :

1. Rémunération

85.000 × 140 = 11.900.000 11,9 millions

2. Logement (1)

a) 50 constructions

300.000 × 50 = 15.000.000

b) 90 locations

20.000 × 90 = 1.800.000

c) Aménagement

20.000 × 140 = 2.800.000 19,6 millions

Total 31,5 millions

IV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger (2).

	millions de F
— Crédits votés pour 1975	650,5
— Mesures acquises	+ 56,0
— Mesures nouvelles	+ 9,9 (a)
	<hr/>
— Crédits prévus pour 1976	716,4
	<hr/> <hr/>

(a) Compte tenu du transfert au Ministère des Affaires culturelles du Fonds culturel (aides à l'exportation de livres), le montant des mesures nouvelles est, en réalité, de 22,2 millions de F.

Le nombre des personnels rémunérés sur ces crédits (chargés de mission d'enseignement) passera de 2.681 en 1975 à 2.626 en 1976 (suppression de 55 emplois).

(1) Evaluation fondée sur des bases datant de septembre 1974.

(2) Les crédits prévus au titre des dépenses en capital (21,4 millions en autorisations de programme) sont examinés plus loin.

Le solde global des mesures nouvelles est de + 9,9 millions de F. Il résulte de la somme algébrique de réductions et de majorations de crédits plus importantes qu'il ne semble à première vue.

En effet, la suppression de 55 emplois dans les établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger permet de dégager une économie de 8.353.000 F. Par ailleurs, le transfert du Fonds culturel au budget des Affaires culturelles entraîne une réduction de crédits de 12.312.000 F. Compte tenu d'autres transferts et d'une réduction de 454.000 F de la subvention à l'Office universitaire et culturel français en Algérie, le total des mesures nouvelles négatives est proche de 21,4 millions de francs.

Dès lors, le total des mesures nouvelles positives avoisine 31,3 millions de F dont l'essentiel (27,1 millions) correspond simplement à des « ajustements aux besoins ». La seule action vraiment nouvelle est le développement de notre action culturelle au Moyen-Orient, principalement en accroissant la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement (3 millions de F).

Pour expliquer ces diverses mesures, le Ministère des Affaires étrangères a apporté les précisions suivantes :

1° Suppression de 55 emplois.

L'ajustement prévu traduit les conséquences des événements survenus en 1975 au Cambodge et au Vietnam.

— Au Cambodge. — Toute la mission de coopération culturelle a quitté le pays. Des mesures ont été prises pour faciliter la nomination de ces agents à d'autres postes à l'étranger ou, quand il s'agissait de titulaires, leur réintégration dans les cadres de la Fonction publique en France. Une décision est intervenue concernant les conditions du versement de l'indemnité à laquelle ils auront droit pour la perte de leurs biens meubles.

Le lycée Descartes, le Centre culturel, le Centre audiovisuel et l'Alliance française, ont été saisis et occupés par les nouvelles autorités.

Le Centre médico-chirurgical Calmette a certes continué à fonctionner quelques jours après la chute de Phnom-Penh : l'équipe médicale française maintenue en fonction a pu soigner des blessés militaires avant d'être expulsée le 19 avril de cet hôpital. Celui-ci était depuis 1964 — il faut le rappeler — propriété cambodgienne, la France en assurant la gestion et le fonctionnement.

— Au Vietnam du Sud. — Un mouvement de retour en France s'est amorcé. Il est sans doute souhaitable qu'il ne s'étende pas à toute la mission de coopération. Dans l'ignorance où l'on se trouve des intentions des nouvelles autorités, il n'est pas possible, comme dans le cas du Cambodge, de fixer une date à laquelle pourra reprendre notre action et quelle forme elle devra adopter. En attendant, nous maintenons une certaine disponibilité en effectifs et en moyens pour faire face à une éventuelle relance.

Il n'est pas inconcevable toutefois d'espérer le maintien dans l'avenir d'une présence culturelle française ainsi qu'une coopération axée essentiellement sur l'enseignement technique.

En matière de coopération culturelle, notre objectif immédiat est le maintien d'un dispositif allégé en vue d'une reprise éventuelle ; dans le domaine de la coopération

technique, un certain nombre d'experts et de volontaires du service national sont restés en poste. Etablissement hospitalier vietnamien maintenu en état de fonctionnement par une vingtaine de médecins militaires français, l'hôpital Grall a connu un regain d'activité ces derniers mois.

2° Accroissement de la capacité d'accueil des établissements d'enseignement au Moyen-Orient.

A la suite des accords économiques récemment conclus entre la France et certains pays du Moyen-Orient et du Maghreb, de très nombreux cadres et techniciens français seront appelés à s'installer avec leur famille dans ces régions du monde au cours de la présente année et de l'année à venir. C'est le cas de la Libye, de l'Irak, et surtout de l'Iran, où, selon les premières estimations, 600 à 800 élèves français nouveaux devront être scolarisés dès la prochaine rentrée.

Compte tenu de l'importance que revêt pour notre pays la présence de ces cadres et de ces techniciens dans les pays en cause, le Ministère des Affaires étrangères estime nécessaire de pouvoir régler de façon satisfaisante un des problèmes essentiels qui se posent à nos compatriotes qui seront amenés à s'expatrier, à savoir la scolarisation de leurs enfants. Cet objectif pourra être atteint, d'une part, en renforçant la capacité d'accueil des établissements existants (lycée de Tripoli de Libye - lycée de Téhéran), d'autre part, en favorisant la création de « petites écoles » ou d'« écoles de sociétés » (Iran en dehors de Téhéran et Bagdad).

Les créations de postes nécessaires (18) sur le titre III du budget peuvent être envisagées dans le cadre de l'ensemble des effectifs figurant à l'article 30 du chapitre 31-11, dans la perspective de différentes mesures de redéploiement.

Au niveau du titre IV, il importe de prévoir les crédits nécessaires au versement des subventions de fonctionnement et d'équipement au bénéfice des établissements d'enseignements de :

— Tripoli	250.000 F
— Bagdad	100.000 F
— Téhéran	500.000 F
Total	850.000 F

3° Développement de notre action culturelle au Moyen-Orient.

Dans le contexte politique actuel, le développement de notre action culturelle dans les pays du Moyen-Orient revêt un caractère prioritaire.

L'effort à entreprendre dans ce domaine doit être axé principalement :

- sur le renforcement de notre dispositif culturel, trop faible ou inexistant dans certains pays de ce secteur géographique ;
- sur l'ajustement des moyens consacrés à l'aide à l'enseignement privé, confessionnel ou non.

Ces deux actions nécessitent tout d'abord la création d'un certain nombre de postes budgétaires (7) sur le titre III du budget. Ces créations peuvent être envisagées dans le cadre de l'ensemble des effectifs figurant à l'article 30 du chapitre 31-11, dans la perspective des différentes mesures de redéploiement.

Au niveau du titre IV, doivent être ajustés les moyens de fonctionnement et d'équipement :

— du Centre culturel français de Bagdad	60.000
— des Etablissements religieux français de Turquie	500.000
— des Ecoles catholiques du Caire et d'Alexandrie	300.000

L'aide à apporter aux établissements concernés doit, d'autre part, prendre la forme de la prise en charge des traitements d'un certain nombre d'enseignants sous le régime du contrat type :

a) *Syrie* :

La restitution aux Congrégations religieuses de la gestion de leurs établissements en Syrie par un arrêt du Conseil d'Etat syrien va leur permettre de remettre progressivement en marche l'enseignement du français à partir de septembre 1975. Toutefois, ces Congrégations vont avoir à résoudre de lourds problèmes économiques et une aide du Ministère des Affaires étrangères à leur profit s'avère indispensable.

— 15 contrats types 500.000 F

b) *Turquie* :

Les six établissements religieux de Turquie, qui scolarisent partiellement en français 3.700 élèves, connaissent actuellement une crise due à la fois à des difficultés financières et au tarissement des vocations dans leurs ordres.

La fermeture d'un des deux établissements d'Istanbul est d'ores et déjà décidée pour la prochaine rentrée ; le renforcement de notre aide est indispensable pour que soit assuré le maintien de ces écoles.

— Création de 5 contrats types 200.000 F

c) *Egypte* :

Les écoles catholiques prodiguent actuellement un enseignement partiel en français à environ 25.000 élèves, tant au Caire qu'à Alexandrie. Leurs difficultés viennent surtout du manque de personnel et de la nécessité de produire leurs livres d'enseignement du français, des mathématiques et de sciences, les livres français n'étant pas exactement adaptés aux besoins locaux.

Dans ces conditions, il est indispensable d'envisager pour 1976, la création de contrats types supplémentaires ;

— Création de 10 contrats types 400.000 F

d) *Israël* :

Le Consul général de France à Jérusalem insiste, depuis plusieurs années, sur la nécessité de développer le programme de bourses d'études supérieures en France, une telle mesure offrant la meilleure et peut-être la seule chance de rallier à notre culture une partie au moins des élites locales.

En 1975, 19 boursiers se trouvent en France, l'enveloppe budgétaire correspondante étant de 380.000 F. Une augmentation de 50 %, soit 190.000 F est indispensable pour répondre aux demandes de bourses présentées.

V. — **Coopération culturelle, scientifique et technique
avec l'étranger (1).**

	Millions de F
— Crédits votés pour 1975	647,3
— Mesures nouvelles	+ 50,2
	<hr/>
— Crédits prévus pour 1976	697,5
	<hr/> <hr/>

(1) Les crédits prévus pour l'aide extérieure au titre des dépenses en capital (27,6 millions en autorisations de programme) sont examinés plus loin.

La totalité des mesures nouvelles constitue des « ajustements aux services ».

La faible progression des crédits (+ 7,7 %), eu égard à l'inflation mondiale, est à replacer dans le cadre de l'évolution de l'aide française aux pays en voie de développement.

On sait en effet que, depuis quelques années, l'effort français d'aide au développement (mesuré par le pourcentage de l'aide publique dans le PNB) plafonne (ou tend même à diminuer si l'on considère seulement les aides accordées aux Etats indépendants, à l'exclusion des DOM-TOM). L'aide publique (y compris les DOM-TOM) ne représentait plus en effet que 0,59 % du PNB en 1974 alors que l'objectif défini par l'ONU et retenu par notre pays est de 0,7 %.

Le tableau ci-dessous résume les principales données contenues dans le dernier mémorandum français au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ANNÉE 1974

	EN MILLIONS DE F	EN POURCENTAGE du PNB
<i>A. — Aide bilatérale :</i>		
— DOM-TOM	2.917	0,22
— Etats africains de la zone franc	1.804	0,13
— Maghreb	657	0,05
— Autres Etats	1.303	0,10
Totaux A	6.681	0,50
<i>B. — Aide multilatérale :</i>		
— CEE	823	0,06
— Autres organisations	384	0,03
Totaux B	1.207	0,09
Totaux A + B	7.888	0,59

On retiendra donc que si l'on soustrait les aides aux départements et territoires d'outre-mer, l'aide publique française au développement représentait, en 1974, 0,37 % du PNB.

Si l'on se limite aux charges budgétaires proprement dites (c'est-à-dire aux dépenses à caractère définitif), l'aide civile accordée par la France en 1975 et 1976 aux Etats en voie de développement s'analyse conformément aux tableaux ci-après (1) :

CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(En millions de F.)

	1975			1976		
	Etats du Maghreb	Autres Etats	Total	Etats du Maghreb	Autres Etats	Total
Personnel	405,4	166,1	571,5	437,6	181,1	618,7
Bourses et stages	36,6	72,8	109,4	38	74,6	112,6
Autres dépenses ordinaires	90,4	31,2	121,6	90,1	37	127,1
Dépenses en capital (crédits de paiement)	3	28,5	31,5	2,7	23,9	26,6
Totaux	535,4	298,6	834	568,4	316,6	885

CRÉDITS INSCRITS DANS L'ENSEMBLE DES BUDGETS MINISTÉRIELS

(Y compris Affaires étrangères.)

(En millions de F.)

	1975				1976			
	Afrique noire d'expression française	Maghreb	Autres Etats	Total	Afrique noire d'expression française	Maghreb	Autres Etats	Total
Personnel	728,1	462,3	179,1	1.369,5	934,6	440,2	195,5	1.570,3
Bourses et stages	65,6	37,8	94,3	197,7	73,9	39	96,7	209,6
Autres dépenses ordinaires	613,9	37	37,9	688,8	515,2	90,8	44,1	650,1
Dépenses en capital (crédits de paiement)	576,2	3,5	754,5	1.334,2	644,9	3,1	794,9	1.442,9
Totaux	1.983,8	540,6	1.065,8	3.590,2	2.168,6	573,1	1.131,2	3.872,9

(1) Sources : Annexe au projet de loi de finances pour 1976. Etat récapitulatif de l'effort prévu au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement.

S'agissant des crédits inscrits dans le seul budget du Ministère des Affaires étrangères (premier des deux tableaux ci-dessus) et qui apparaissent dans la colonne « autres Etats » (soit 316,6 millions de F en 1976), le Ministère a communiqué à votre Rapporteur un tableau donnant la ventilation par pays, regroupés par ordre d'importance budgétaire, du total des montants affectés aux opérations de coopération culturelle et technique au titre du budget de 1976 :

MONTANTS PREVISIONNELS (En milliers de F.)	PAYS
Entre 20.000 et 25.000	Liban, République Arabe d'Egypte.
Entre 15.000 et 20.000	Brésil, Laos, Vietnam-Sud.
Entre 10.000 et 15.000	Syrie, Iran.
Entre 9.000 et 10.000	Haïti.
Entre 8.000 et 9.000	Coopération internationale, Mexique, Ghana.
Entre 7.000 et 8.000	Indonésie, Venezuela, Afghanistan, Nigeria.
Entre 6.000 et 7.000	Ethiopie, Pérou, Turquie, Libye, Chili, Thaïlande.
Entre 5.000 et 6.000	»
Entre 4.000 et 5.000	Irak, Kenya, Corée du Sud, Colombie, Argentine, Grèce, Jordanie, Inde.
Entre 3.500 et 4.000	Ouganda.
Entre 3.000 et 3.500	Espagne, Soudan, Portugal, Vietnam-Nord.
Entre 2.500 et 3.000	Malawi, Yémen Nord.
Entre 2.000 et 2.500	Equateur, Tanzanie, Zambie, Arabie Saoudite, Yémen Sud, Guinée-Bissao.
Entre 1.500 et 2.000	Bolivie, Nicaragua, Uruguay, Cuba, Singapour, Malaisie.
Entre 1.000 et 1.500	Sierra Leone, Pakistan, Canada, Somalie, Paraguay, Malte
Entre 500 et 1.000	Panama, Liberia, Sri Lanka, République Dominicaine, Chypre, Caraïbes, Guatemala, Honduras, Costa Rica.
Moins de 500	Koweït, Guyane-Barbade, Trinité-Tobago, Bangladesh, Philippines, Népal, Bahrein, Oman, Birmanie, Lesotho, Jamaïque, Botswana, Abou Dhabi, Qatar, Iles Fidji, Guinée, Rhodésie, Swaziland.

VI. — Aide militaire.

Après être restés stables, au niveau de 60,5 millions de F, les crédits d'aide militaire devraient être portés à 65,1 millions de F en 1976, dont 51,8 millions de F au titre de l'aide directe et 13,3 millions pour la formation des stagiaires militaires étrangers.

En 1975, compte tenu de 3,2 millions de F de crédits de report, ce sont finalement 63,7 millions de F qui ont été consacrés à l'aide militaire (1).

L'action du Ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'aide militaire aux pays étrangers s'est caractérisée en 1975 par un dégagement important en Asie du Sud-Est (Cambodge et Laos).

L'évolution politique en Asie du Sud-Est a amené la suppression de la mission militaire au Cambodge réduite d'ailleurs à dix membres depuis 1974 et l'arrêt de toute aide directe à ce pays. En raison de la situation et de l'insuffisance des crédits d'aide militaire, les effectifs de notre mission au Laos ont été réduits de 50 % au cours de l'été et la mission sera supprimée à la fin de la présente année.

S'agissant du Maroc (qui demeure le principal bénéficiaire de l'aide militaire) et de la Tunisie, le Ministère des Affaires étrangères craint de ne pas disposer des crédits suffisants pour faire face aux engagements pris à l'égard de ces deux pays en matière d'aide en matériel (environ 33 millions par an), bien que ces deux pays aient accepté de lier cette aide à l'achat de matériel militaire français. Les crédits rendus disponibles par le désengagement important intervenu en Asie du Sud-Est seront à cet égard insuffisants.

De façon générale, le Ministère estime que le niveau des crédits disponibles entraînera un recul de notre action dans le domaine des stages et des missions militaires. En 1975, des demandes d'assistance technique ont dû être refusées et un plan général de compression de dépenses de nos missions doit être appliqué en 1976.

Le tableau ci-après montre que, d'une manière générale, la répartition des crédits d'aide militaire entre les pays intéressés ne subira pas de modification importante. Les pays d'Afrique du Nord restent les principaux bénéficiaires (en raison de l'importance des missions de coopération que nous y entretenons et du nombre de stages en France qui sont accordés à leurs forces armées). Viennent ensuite les pays gros acheteurs d'armement français comme la Libye, l'Arabie Saoudite, et dans une certaine mesure les pays d'Amérique latine.

(1) Le projet de loi de Finances rectificative de fin d'année propose un crédit supplémentaire de 40 millions de F.

AIDE MILITAIRE

Dépenses 1975 et prévisions 1976.

PAYS	CREDITS votés pour 1975	CREDITS demandés pour 1976	OBSERVATIONS
<i>Asie :</i>			
Afghanistan	193.385	350.000	
Cambodge	1.827.000	300.000	
Inde	30.000	»	
Indonésie	225.700	600.000	
Japon	»	50.000	
Laos	15.502.000	2.600.000	
Népal	202.000	(1) 400.000	(1) Deux stages hélicoptère 1975 seront facturés en 1976.
Pakistan	63.900	200.000	
Thaïlande	70.000	70.000	
Total (a)	18.113.985	4.570.000	
<i>Amérique :</i>			
Argentine	485.000	330.000	
Bolivie	»	230.000	
Brésil	335.000	345.000	
Canada	481.700	680.000	
Chili	»	»	
Colombie	301.000	260.000	
Equateur	259.197	700.000	
Etats-Unis	»	70.000	
Guatemala	20.000	»	
Honduras	20.000	30.000	
Nicaragua	20.000	30.000	
Mexique	20.000	19.000	
Pérou	852.673	600.000	
Saint-Domingue	20.000	»	
Trinidad	20.000	»	
Venezuela	548.000	700.000	
Total (b)	3.382.570	3.994.000	
<i>Europe :</i>			
Autriche	»	30.000	
Belgique	»	350.000	
Espagne	»	200.000	
Finlande	»	20.000	
Grande-Bretagne	»	200.000	
Grèce	»	(2) 100.000	(2) Développement de la coopération à la suite de vente de matériels.
Irlande	»	30.000	
Italie	»	50.000	
Luxembourg	»	»	
Pays-Bas	»	»	
Portugal	»	»	
RFA	»	200.000	
Suisse	»	70.000	
Turquie	»	»	
Total (c)	»	1.250.000	

PAYS	CREDITS votés pour 1975	CREDITS demandés pour 1976	OBSERVATIONS
<i>Afrique du Nord - Levant :</i>			
Algérie	5.210.650	9.850.000	(3) Développement de la coopération avec l'Egypte (stages). (4) Dont 15.686.000 d'aide directe. (5) Les engagements aide directe compris seulement pour 4 millions de F. (6) Les engagements aide directe compris seulement pour 2 millions de F.
Arabie Saoudite	1.719.000	2.150.000	
Egypte	10.000	(3) 200.000	
Irak	28.410	50.000	
Iran	28.410	150.000	
Israël	»	50.000	
Liban	19.395	800.000	
Libye	5.168.687	5.750.000	
Maroc	(4) 29.832.410	(5) 30.050.000	
Nord-Yemen	»	100.000	
Soudan	»	100.000	
Syrie	»	50.000	
Tunisie	50.000	(6) 5.700.000	
<i>Total</i>	42.066.962	55.000.000	
<i>Afrique non francophone :</i>			
Afrique du Sud	56.820	150.000	
Ethiopie	4.500	100.000	
Ghana	76.510	»	
Nigeria	28.410	50.000	
<i>Total</i>	166.240	300.000	
TOTAL GÉNÉRAL	63.729.757	65.114.000	

DÉPENSES EN CAPITAL

Comme pour les dépenses ordinaires, priorité est donnée aux moyens des services. En revanche, l'aide extérieure diminue.

Les crédits de paiement proposés atteignent 92,1 millions de F contre 86,5 millions de F en 1975.

Les autorisations de programme demandées se montent à 88 millions de F (contre 82,5 millions de F en 1975), se répartissant ainsi :

- Opérations immobilières : 60,4 millions de F
(+ 10,4 millions par rapport à 1975).
- Aide extérieure : 27,6 millions de F
(— 4,3 millions par rapport à 1975).

I. — Immeubles diplomatiques et consulaires (chapitre 57-10).

Les autorisations de programme demandées concernent les opérations suivantes :

	Millions de F
— Administration centrale :	
Achèvement du bâtiment administratif de Nantes (1)	2,9
Transformation de la cabine haute tension du quai d'Orsay (première tranche)	2
Achèvement de l'aménagement de locaux d'archives	0,5
— Chiffre et transmissions :	
Renouvellement et modernisation de l'équipement du chiffre	6,9
Automatisation du centre d'exploitation du chiffre (première tranche) ..	7
— Services diplomatiques et consulaires :	
Achèvement de la chancellerie de Lagos et construction de la chancellerie d'Abidjan	18
Restauration	0,5
— Presse et information :	
Renouvellement et modernisation du réseau radiotélétype de presse	1,2
Total	<u>39</u>

(1) On trouvera en annexe un compte rendu d'exécution de cette opération.

A propos des services diplomatiques et consulaires, il est intéressant de connaître la liste des opérations que le Ministère souhaiterait pouvoir réaliser :

1. Construction :

- Alger.* — Aménagement de Peltzer et Vitrolles (chancellerie et logements).
- Athènes.* — Réinstallation de l'ambassade (achat de terrain et construction).
- Bagdad.* — Chancellerie.
- Bamako.* — Résidence.
- Bogota.* — Chancellerie.
- Caracas.* — Chancellerie (achat de terrain et construction).
- Colombo.* — Réinstallation de l'ambassade.
- Dakar.* — Logements de fonction.
- Dodoma.* — Réinstallation de l'ambassade actuellement à Dar es-Salam.
- Golfe persique :*
 - Abu Dhabi
 - Mascate Chancellerie et résidence.
 - Qatar
- Hanoï.* — Résidence de l'Ambassadeur.
- Islamabad.* — Chancellerie, résidence de l'Ambassadeur et logements de fonction.
- Kampala.* — Chancellerie.
- Kuala Lumpur.* — Chancellerie.
- Lagos.* — Résidence de l'Ambassadeur.
- Lusaka.* — Chancellerie.
- Mexico.* — Chancellerie.
- Montevideo.* — Résidence et chancellerie.
- Nairobi.* — Chancellerie.
- New Delhi.* — Chancellerie.
- Panama.* — Résidence.
- Pékin.* — Chancellerie, résidence et logements de fonction.
- Rabat.* — Chancellerie et résidence.
- Saint-Domingue.* — Chancellerie.
- Tokyo.* — Agrandissement de la chancellerie et logements de fonction.
- Varsovie.* — Résidence.
- Washington.* — Résidence.
- Wellington.* — Résidence.
- Yaoundé.* — Chancellerie, troisième tranche.

2. Achats :

- Barcelone.* — Résidence consulaire.
- Berne.* — Chancellerie.
- Bruxelles.* — Résidence du représentant de la France auprès de l'OTAN.
- Jersey.* — Résidence et bureaux consulaires.
- Katmandou.* — Résidence de l'Ambassadeur.
- Lima.* — Chancellerie.
- Lilongwe.* — Chancellerie, résidence et logements de fonction.

Londres. — Consulat général.
Managua. — Résidence.
Manille. — Résidence de l'Ambassadeur.
Panama. — Résidence de l'Ambassadeur.
San José de Costa Rica. — Résidence.
Singapour. — Résidence et chancellerie.
Tegucigalpa. — Chancellerie.

3. Restauration :

Ankara. — Résidence de l'Ambassadeur.
Cotonou. — Résidence de l'Ambassadeur.
Istanbul. — Résidence de Thérapia.
Mogadiscio. — Chancellerie et logements de fonction.
Moscou. — Résidence de l'Ambassadeur.
Rome (Palais Farnèse). — Electricité.
Séoul. — Résidence.
Tanger. — Résidence du Consul général.

II. — Relations culturelles. — Opérations immobilières.

Les autorisations de programme demandées pour 1976 sont les suivantes :

1° Immeubles appartenant à l'Etat (chapitre 56-20) :	Millions de F
<i>Yougoslavie.</i> — Aménagement du centre culturel de Belgrade (complément).	0,5
<i>Algérie.</i> — Construction ou aménagement d'appartements pour le personnel de l'Office universitaire et culturel français	2
<i>Algérie.</i> — Création d'une section de documentation technique au centre culturel français de Constantine	0,9
<i>Japon.</i> — Transformation d'un logement de fonction en salles de classe. — Travaux aux terrasses	0,6
<i>Mexique.</i> — Construction d'un bâtiment pour la mission archéologique et ethnologique française à Mexico	2
<i>Italie.</i> — Entretien de la villa Strohl-Fern à Rome. — Grosses réparations .	3,5
<i>Pérou.</i> — Achat et aménagement d'une villa pour l'Institut français d'études andines à Lima	1
<i>Pologne.</i> — Aménagement et agrandissement de la salle de lecture à Varsovie	0,4
<i>Liban.</i> — Construction d'un nouveau centre culturel français à Beyrouth .	5
<i>Opérations diverses et imprévues</i>	1,2
Total	17,1

2° Immeubles n'appartenant pas à l'Etat (chapitre 68-81) :	Millions de F
<i>Mission laïque.</i> — Aménagement du lycée Razzi à Téhéran	0,8
<i>Mexique.</i> — Institut technologique franco-mexicain de Mexico	1
<i>Alliances françaises.</i> — Emirats arabes unis, Abou-Dhabi, Argentine, Brésil, Ceylan, Colombie, Ghana, Nigeria, Pakistan	1,76
<i>Opérations diverses.</i> — Grosses réparations et imprévus	0,74
Total	4,3

III. — Aide extérieure (chapitre 68-80).

Les autorisations de programme demandées sont destinées aux opérations suivantes :

1. Aide au développement par la formation et l'enseignement :	Millions de F
<i>Haïti.</i> — Mission pédagogique	4,8
<i>Moyen-Orient</i> :	
— <i>Egypte</i> :	
— Facultés des sciences du Caire et d'Ain Chams	1,24
— Lycée de la zone du canal	0,5
— <i>Jordanie.</i> — Centre de formation technique de Madaba	1
<i>Afrique.</i> — Accra : école normale	0,3
<i>Amérique latine.</i> — Venezuela : institut universitaire technique	3
Total 1	10,84
2. Aide technique au développement :	
<i>Afrique du Nord.</i> — Enseignement et recherche agronomique au Maroc et en Tunisie	1,06
<i>Proche-Orient.</i> — <i>Syrie, Egypte, Irak</i> : industrie pétrolière, formation, recherche, développement agricole	3,8
<i>Afrique.</i> — <i>Ethiopie, Kenya, Ghana, Ouganda</i> : opérations dans les do- maines agricole, de l'élevage, des travaux publics et de la formation minière	5,4
<i>Amérique latine.</i> — Développement agricole	0,7
<i>Asie</i> :	
— <i>Laos</i> : planification, formation professionnelle	1
— <i>Indonésie</i> : géologie	0,5
— <i>Laos, Nord-Vietnam</i> : santé publique	4
— <i>Comité du Mékong</i>	0,3
Total 2	16,76
Total 1 + 2	27,6

DEUXIÈME PARTIE

QUELQUES ASPECTS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 1975

Traditionnellement, le Ministère des Affaires étrangères se trouve, en cours d'exercice, confronté à des insuffisances de crédits pour faire face à des dépenses pratiquement incompressibles. C'est ainsi que les principales difficultés rencontrées cette année concernent les postes suivants :

- rémunération des personnels auxiliaires étrangers en service dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- frais de déplacement et de transport de mobiliers ;
- loyers à l'étranger ;
- remboursements au Ministère des PTT et à l'Imprimerie nationale ;
- frais de missions et de valises diplomatiques ;
- assistance aux réfugiés étrangers et aux Français nécessiteux de l'étranger ;
- investissements dans le secteur des immeubles diplomatiques et consulaires.

A ces difficultés, que l'étroitesse des dotations budgétaires de ce Ministère rendent, pourrait-on dire, traditionnelles, s'est ajoutée, en 1975, le problème des contributions internationales obligatoires.

Section 1. — Les contributions aux organisations internationales et le problème de l'UNESCO.

Dans son rapport sur le projet de budget pour 1975 du Ministère des Affaires étrangères, votre Rapporteur avait évalué à près de 100 millions de F le montant des économies décidées par le Gouvernement français sur le poste « Organisations internationales - Contributions obligatoires ».

On pouvait s'étonner de ce qu'un tel infléchissement ait pu être apporté à l'évolution régulièrement ascendante de ces dépenses qui semblent a priori incompressibles eu égard à nos obligations internationales.

De fait, bien que l'existence, chaque année, de reports de crédits importants sur le chapitre budgétaire concerné eût pu rendre possible la réalisation de certaines économies (au demeurant fictives), il s'avère que, en l'état actuel des dotations budgétaires, il manquera 97 millions de F pour régler l'ensemble de nos cotisations obligatoires en 1975 (1). Une partie de ce déficit devrait être comblée par la loi de Finances rectificative de fin d'année. En effet, le projet de loi déposé par le Gouvernement le 14 novembre 1975 propose un crédit supplémentaire de 70 millions de F.

Notre contribution à l'UNESCO pose un problème particulier. En effet, pour protester contre l'attitude de cette organisation à l'égard d'Israël (voir plus loin), le Parlement avait décidé l'an passé de réduire de 2 millions de F le montant de la contribution française.

Le Directeur général de cette organisation a demandé un complément au versement effectué par notre pays. Si aucune solution n'était trouvée, l'affaire pourrait avoir un aboutissement contentieux puisque la contribution française à l'UNESCO a un caractère obligatoire en application de la convention créant cette institution.

Le 15 septembre 1975, le Conseil exécutif de l'Organisation a examiné sa situation financière que son Directeur général, M. M'Bow jugeait préoccupante.

Seuls 64 Etats membres sur 136 avaient payé le total de leurs cotisations pour 1975, alors que 15 avaient déjà payé leurs cotisations pour 1976. Trente n'avaient payé que partiellement leurs cotisations et 14 partiellement celles de 1976. Le plus gros cotisant de l'UNESCO, les Etats-Unis (2), n'avaient pas commencé à payer sa cotisation de 1975 qui représente 25 % des ressources de l'Organisation. Il devait donc verser 19.472.000 dollars, auxquels il convient d'ajouter un retard de 2.800.000 dollars pour 1974.

Au total, l'UNESCO n'avait reçu pour 1975 que 45,5 millions de dollars environ sur à peu près 78 millions. Ce retard, ajoutant ses effets à ceux de l'inflation, a amené M. M'Bow à lancer en juillet un appel aux Etats membres pour leur demander des prêts sans intérêt.

A la suite de la réunion, le 8 octobre dernier, du Conseil exécutif de l'UNESCO, le conflit né des votes de la conférence générale en novembre 1974 pourrait s'apaiser.

Rappelons qu'à l'époque, Israël n'avait pas été classé dans la région Europe, malgré son désir d'y être inclus. La participation d'Israël s'était heurtée à l'opposition des Etats arabes et des pays socialistes. Par ailleurs, les fouilles entreprises par les Israéliens à Jérusalem avaient été condamnées ; elles avaient servi de point de départ à un conflit poli-

(1) A la mi-octobre en effet, les versements effectués atteignaient 516.662.796 F et les crédits restant encore disponibles étaient de 3.778.930 F. Or les sommes devant encore être versées aux organisations internationales (contributions obligatoires) au titre de l'année 1975 atteignaient 100.800.000 F.

(2) La suspension du versement de la contribution américaine a été décidée par le Sénat des Etats-Unis pour les mêmes raisons que celles qui ont conduit le Parlement français à réduire de 10 % notre cotisation.

tique : ce qui était en cause, c'était l'intervention des Israéliens et leur installation dans les territoires occupés.

De ces deux votes, c'est le refus de rattacher Israël à une région du monde qui avait été le plus critiqué par le Parlement français. Or, la procédure proposée par le Conseil exécutif de l'UNESCO le 8 octobre pourrait rendre possible la participation d'Israël à la région Europe.

Le Conseil propose en effet que la participation des Etats aux activités « régionales » de l'Organisation soit décidée conformément aux vœux des Etats qui composent ces différentes régions (et non plus à la suite d'un vote de la Conférence générale). Or, parmi les pays faisant partie de la région Europe, seize avaient voté l'an passé pour le rattachement d'Israël, onze contre et quelques-uns (dont la France) s'étaient abstenus.

Faisant suite aux efforts de conciliation du Directeur général, M. M'Bow, le texte adopté par le Conseil exécutif traduit un désir de normalisation. Il était présenté par 17 délégués, dont 7 Africains et 5 Latino-Américains. Il a été voté par 22 voix contre 3 et 3 abstentions. Certains pays arabes se sont abstenus, et la Yougoslavie a voté pour.

Pour devenir applicable, la procédure proposée par le Conseil exécutif doit maintenant être approuvée par la Conférence générale.

Section 2. — La situation matérielle des postes diplomatiques.

Depuis quelques années, votre Rapporteur insiste sur trois orientations qui lui semblent prioritaires :

1° Extension du parc immobilier en vue de réaliser, à terme, des économies sur les loyers.

2° Maintien en permanence dans les logements de fonction d'un mobilier suffisant, pour diminuer les frais de déplacement.

3° Mise à la disposition des ambassadeurs d'un véhicule de fonction.

A. — ÉVOLUTION DU PARC IMMOBILIER

Trois opérations ont été achevées depuis le début de 1975 :

Brasilia. — Construction et ameublement de la résidence et de la chancellerie (18.500.000 F).

Winnipeg. — Achat d'un immeuble consulaire (225.000 F).

Kinshasa. — Résidence de l'Ambassadeur (4.885.000 F).

Les opérations actuellement en cours sont les suivantes :

Addis-Abéba. — Reconstruction de l'ambassade (5.800.000 F).

Djedda. — Nouvelle résidence (3.000.000 F).

Dakar. — Relogement des agents de l'ambassade (5.016.000 F).

Moscou. — Bien que 40 millions de F d'autorisations de programme aient été ouverts par les lois de finances pour 1974 et 1975, le dossier d'exécution a été seulement approuvé le 1^{er} août 1975 ; les marchés commencent donc seulement à être passés.

Jakarta. — Achèvement de la chancellerie (3.200.000 F).

Tananarive. — Réinstallation de la chancellerie dans un immeuble acheté sur les crédits du Ministère de la Coopération - Travaux (1.700.000 F).

Les crédits pour les loyers sont passés de 13,6 millions de F en 1971 à 24,6 millions de F en 1975. Le montant des retenues sur traitement des agents logés s'est élevé à 12.160.000 F en 1974. Actuellement, 38 % des agents sont logés par l'Etat dont un peu moins de la moitié (47 %) dans des immeubles loués et un peu plus de la moitié (53 %) dans des immeubles appartenant à l'Etat.

B. — AMEUBLEMENT DES LOGEMENTS DE FONCTION

En fonction des crédits dont il dispose, le Ministère s'est efforcé en 1975 d'assurer, dans la mesure du possible, l'ameublement des pièces de réception des logements de fonction des postes les plus lointains ou offrant les conditions de vie les plus difficiles.

Le problème de l'ameublement des logements de fonction fait l'objet d'une étude confiée, à la demande du Ministère des Affaires étrangères, à l'Inspection des finances sur les réformes à apporter pour améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger.

C. — VÉHICULES DE FONCTION

Selon le programme mis en œuvre, en 1974, pour doter les 115 postes diplomatiques d'un véhicule de fonction, tous les chefs de poste devraient être pourvus, en cinq ans, au rythme de 23 véhicules par an, d'un véhicule à l'occasion de leur nomination.

Mais en raison de l'augmentation du coût des véhicules et de l'imputation sur ces crédits des frais d'expédition, 39 postes seulement ont pu être pourvus en 1974 et 1975. On constate donc un retard de sept postes.

Section 3. — Opérations immobilières diverses.

A. — ACHÈVEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CERN

(Centre européen de recherche nucléaire.)

Avec l'accord du Parlement (loi du 15 juillet 1971), le Gouvernement français a pris les mesures utiles pour que soient mis à la disposition de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire dans les délais convenables les 412 hectares situés sur le territoire français nécessaire à la construction de l'accélérateur de particules de 300 GeV.

7 millions de F en 1971, 12 millions de F en 1972, 12 millions de F en 1973, 12 millions de F en 1974 et 3 millions de F en 1975 ont été affectés à l'achat des terrains destinés à l'implantation de l'accélérateur.

Sur les 412 ha dont l'acquisition était prévue pour l'implantation de l'accélérateur, 398 ha étaient acquis au 1^{er} janvier 1975 selon l'échelonnement suivant :

1971 : 39 ha.
1972 : 124 ha.
1973 : 138 ha.
1974 : 97 ha.

Les opérations d'acquisition des 14 ha restants devraient être terminées d'ici à la fin de l'année, conformément aux délais initialement prévus.

L'année 1974-1975 au CERN a été marquée :

- par de très brillantes découvertes scientifiques (confirmation de l'existence de courants neutres ; mise en évidence d'un phénomène nouveau affectant les électrons et pouvant être lié à la production de nouvelles formes de la matière) ;
- par la poursuite des travaux de construction du futur accélérateur de particules de 300-400 GeV.

B. — OPÉRATIONS ENTREPRISES AU TITRE DES RELATIONS CULTURELLES ET CONCERNANT DES IMMEUBLES APPARTENANT A L'ETAT

(Chapitre 56-20.)

Les dotations de 1975 se montaient à 16 millions de F en autorisations de programme et à 11 millions de F en crédits de paiement. Les opérations en cours au 1^{er} janvier de cette année représentent un total de 97,6 millions.

1. Les travaux effectués en 1975 s'analysent ainsi :

Algérie :

L'aménagement des nouveaux locaux du Centre culturel d'Oran a été achevé en septembre. Le nouveau Centre culturel comporte une salle de conférence de 150 places, avec cabine de projection en mezzanine. Etant donné la crise du logement sévissant en Algérie, des mesures devraient être prises d'urgence en faveur du personnel enseignant de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (OUCFA) :

- l'aménagement d'une première tranche de 15 logements à Alger et Oran devait être achevé pour la rentrée scolaire ;
- un crédit de 355.000 F a également été dégagé en vue d'un transfert sur le chapitre 36-11 (OUCFA), ce qui porte à 1.000.000 F le montant total du crédit utilisé en 1975 pour faciliter le logement des professeurs de l'OUCFA.

Brésil :

La construction d'un lycée de 700 places pour la section française du lycée de Rio de Janeiro était prévue. Etant donné les difficultés juridiques et politiques que la construction par l'Etat français d'un lycée français à Rio de Janeiro aurait représentées, il a été jugé en définitive préférable de subventionner une association privée locale, la Société française et brésilienne d'enseignement, qui est propriétaire du terrain et pourrait construire les bâtiments sous le contrôle du Ministère des Affaires étrangères.

Dans ce but, il aurait été nécessaire de transférer un crédit de 5 millions de F du chapitre 56-20 au chapitre 68-81 mais cette somme n'a pu être dégagée cette année.

Une étude sur la construction est toutefois confiée dès à présent à un cabinet parisien.

Equateur. — Quito :

La construction de l'école « La Condamine » (maternelle et cycle primaire) a été lancée. La durée des travaux est fixée à quatorze mois.

L'étude détaillée de la construction du premier cycle secondaire sera effectuée par le même architecte local dès que les premiers résultats détenus dans la construction du cycle primaire auront donné satisfaction.

Grande-Bretagne :

Lycée français : la construction de six salles de classes supplémentaires en préfabriqué a été achevée pour la rentrée scolaire.

Institut : le théâtre de l'Institut étant menacé de fermeture en raison des risques d'incendie, il est actuellement procédé à la réfection de l'étanchéité de sa terrasse et à la remise en état de son installation électrique.

Grèce. — Athènes :

Les travaux d'extension de l'Institut devaient être achevés fin septembre.

L'équipement mobilier (fauteuils de la salle de conférences, tables et chaises des salles de classe) devait être fourni au mois d'octobre par des entreprises françaises.

Haïti :

Il est prévu d'agrandir la salle de lecture de l'Institut français de Port-au-Prince.

Les travaux de construction sont achevés. La climatisation est en place. L'équipement mobilier est assuré par une entreprise française suivant commande passée à l'UGAP (Union des groupements d'achats publics).

Italie. — Rome : Villa Strohl-Fern :

A la suite des critiques des autorités de Rome sur l'insalubrité de la villa Strohl-Fern (Lycée Châteaubriand), il est procédé à la réparation de la conciergerie et à la réfection du réseau d'évacuation des eaux usées.

Japon. — Tokyo :

La troisième et dernière tranche de crédits pour le paiement du prix du terrain du Lycée franco-japonais (6.500.000 F à payer en trois ans) vient d'être mise à la disposition du poste.

Kenya. — Nairobi :

La construction du Centre culturel français vient d'être achevée. L'équipement pour l'enseignement du français par les méthodes audiovisuelles est commandé auprès d'entreprises françaises, de même qu'un piano demi-queue. L'équipement mobilier sera acheté pour partie sur place, pour partie en France.

Yougoslavie. — Zagreb :

L'aménagement des façades, la décoration intérieure et l'équipement mobilier de la salle de lecture de Zagreb seront assurés à partir du mois de septembre par des entreprises françaises au moyen d'équipements venant de France.

2. Opérations différées.

En l'absence de crédits de paiement suffisants, les opérations suivantes ne pourront être effectuées qu'en 1976, bien qu'inscrites au budget de 1975.

Bésil. — Rio de Janeiro :

Transfert d'un crédit de 5.000.000 F sur le chapitre 68-81 pour subvention de la construction d'un lycée pour la section française du Lycée de Rio de Janeiro.

Hongrie. — Budapest :

Modernisation de la salle de conférences, rénovation du mobilier et de l'installation téléphonique du centre culturel.

Indonésie. — Jakarta :

Achat d'un immeuble pour reloger le Centre culturel qui occupe une villa délabrée.

Iran. — Téhéran :

Construction d'un bâtiment pour la section de recherches archéologiques sur le terrain de l'Institut français.

Turquie. — Istambul :

Aménagement et agrandissement du Centre culturel.

Yougoslavie. — Belgrade :

Agrandissement des locaux de l'Institut français.

**C. — OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES SUBVENTIONNÉES PAR
LE MINISTÈRE AU TITRE DES RELATIONS CULTU-
RELLES**

(Chapitre 68-81.)

4 millions de F en autorisations de programme et 3,5 millions en crédits de paiement ont été ouverts par la loi de finances pour 1975.

Au 30 septembre 1975, ces crédits avaient été utilisés de la façon suivante :

— **Alliance française de Johannesburg (Afrique du Sud) :**

Autorisation de programme affectée : 150.000 F.

L'Alliance française de Johannesburg a fait l'acquisition d'un immeuble bâti pour y abriter ses activités. Le Ministère des Affaires étrangères aide cette Alliance par une subvention totale de 350.000 F, dont 150.000 F sur l'exercice en cours.

— **Alliance française de Barranquilla (Colombie) :**

Autorisation de programme affectée : 200.000 F.

L'Alliance française de Barranquilla a entrepris la construction d'un bâtiment sur un terrain donné par la Municipalité. Le Ministère des Affaires étrangères participe en 1975 à cette réalisation par une subvention de 200.000 F.

— **Alliance française de Banjul (Gambie) :**

Autorisation de programme affectée : 40.000 F.

L'Alliance française de Banjul a entrepris des travaux pour la remise en état de l'immeuble où elle est logée avec la petite école française de cette ville. Le Ministère des Affaires étrangères participe au financement de ces travaux de réfection par une subvention de 40.000 F au titre des opérations diverses.

— **Mission laïque - Lycée Razi de Téhéran (Iran) :**

Autorisation de programme affectée : 366.900 F.

En raison notamment du brusque et rapide développement des relations économiques franco-iraniennes et par voie de conséquence de la venue en Iran de nombreux techniciens français et de leur famille, la Mission laïque française est dans l'obligation d'augmenter

très rapidement la capacité d'accueil du lycée Razi de Téhéran. Le Ministère des Affaires étrangères subventionne les travaux d'aménagement par une subvention de 366.900 F au titre des opérations diverses et imprévues, déterminée sur la base du devis présenté.

— **Ecole française internationale de Washington (Etats-Unis) :**

Autorisation de programme affectée : 900.000 F.

La fondation de l'Ecole française internationale de Washington vient d'acquérir un immeuble. Le Ministère des Affaires étrangères, qui a déjà participé au programme d'investissement de l'Ecole par une subvention de 900.000 F répartie en trois tranches payées en 1972, 1973 et 1974, a accordé une nouvelle subvention de 900.000 F, dont une première tranche de 300.000 F est payée sur les crédits de l'exercice en cours.

Les autorisations engagées ne totalisaient donc au 31 août dernier que 1.657.000 F, ce qui dénote un rythme de consommation des crédits anormalement lent.

Les 2.343.000 F restant à engager correspondent :

- à concurrence de 700.000 F, à l'extension du collège Marie-de-France à Montréal (le lancement de cette opération nécessite un transfert préalable de crédits au titre V du budget, les locaux affectés par l'extension du collège relevant du domaine de l'Etat français) ;
- pour le solde, à des opérations relevant des Alliances françaises qui doivent être exécutées avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères.

Section 4. — Aide extérieure (dépenses en capital).

Les autorisations de programme inscrites au chapitre 68-80 se montaient à 32,5 millions de F.

Leur compte rendu d'utilisation au 1^{er} septembre 1975 est présenté ci-après.

**A. — AIDE AU DÉVELOPPEMENT PAR LA FORMATION
ET L'ENSEIGNEMENT**

1. Tunisie :

Ecole normale supérieure de Tunis (crédits prévus : 7 millions de F). Cet établissement est construit par la Suède, tandis que la France en assure l'équipement complet. A cet effet, un accord franco-tunisien prévoit un crédit de fourniture de matériel de 10.000.000 F.

L'enseignement y sera donné aux quatre cinquièmes en français.

En 1973 une première tranche a été exécutée de 2.700.000 F.

En 1974, 1.100.000 FF ont été affectés à une deuxième tranche.

En 1975, on a assuré l'installation de l'atelier de reprographie, des laboratoires de chimie nécessaires aux deux premières années d'études, et enfin de la télévision en circuit fermé.

Les travaux de construction subissant certains retards, il conviendra d'attendre 1976 et 1977 pour procéder aux nouvelles attributions au fur et à mesure de l'achèvement des bâtiments.

Cette participation à la création de l'ENS nous a amenés à prendre en considération, dans une vision plus générale, l'ensemble des structures de formation du corps enseignant scientifique et technique. Un programme de fourniture de matériel pédagogique français a été élaboré en faveur de l'Ecole normale supérieure d'enseignement technique, du Centre pilote de Sfax pour l'Enseignement technique et des Facultés des sciences de Tunis.

2. Asie du Sud-Est (crédits prévus : 4,5 millions de F) :

a) Pays de l'ancienne Indochine.

Le Ministère prévoyait l'équipement de l'Université populaire de Phnom-Penh et de la Faculté de Sciences de Saigon. Ces opérations sont maintenant suspendues à la suite des changements politiques intervenus dans ces deux pays.

Une reconversion de notre action s'imposait.

Elle s'est effectuée d'abord par la relance de nos relations avec Hanoï. Un projet important est à l'étude concernant notre participation à l'équipement de l'Ecole normale supérieure de langues, afin d'y renforcer la présence du français. Une affectation d'autorisations de programme de 1.500.000 FF a été prise à cet effet.

b) Enseignement scientifique et technique en Thaïlande et en Indonésie.

Dans le cadre de cette reconversion de notre action en Asie du Sud-Est, une forte impulsion a été donnée à notre coopération en Thaïlande et en Indonésie, deux pays au potentiel économique important et dont le souci est de réduire la suprématie anglo-saxonne en s'ouvrant à l'influence d'autres pays techniquement développés. Les secteurs de cette coopération ont été choisis en fonction de leur incidence sur l'activité industrielle et économique. Il s'agit du génie chimique (qui débouche sur l'industrie des engrais, des plastiques, des textiles, etc.), de la chimie alimentaire, du génie civil et du génie électrique.

Des affectations d'autorisations de programme pour la fourniture d'équipement ont été prises :

1.000.000 FF à l'intention de l'Université Chulalongkorn de Bangkok,
et 4.000.000 FF à l'intention de l'Institut de technologie de Bandoung.

3. Haïti (crédits prévus : 1,5 million de F) :

a) Institut pédagogique franco-haïtien.

Les travaux de construction ont commencé en 1974. A la fin de l'année une première tranche a été réalisée, permettant l'installation de l'équipe pédagogique et de son atelier de reprographie. A la fin de 1975 l'ensemble de l'opération sera terminée (construction et équipement).

Toutefois, le développement des activités de la mission pédagogique va l'amener à s'occuper — en plus de l'encadrement et de l'amélioration de l'enseignement scolaire — de l'entretien de la francophonie en milieu adulte. C'est ainsi que l'Institut pédagogique va s'adjoindre un Centre d'éducation permanente dont l'équipement est à envisager.

b) Le Centre pilote de formation professionnelle.

Cet établissement est destiné à la formation de techniciens et cadres moyens. La construction en est en cours et sera achevée pour 1976.

4. Venezuela - IUT de Caracas et de Cumana (crédits prévus : 3 millions de F).

Créé en 1971, cet Institut universitaire pilote de Caracas a bénéficié de dotations en matériel pour l'équipement des laboratoires de génie électrique, génie chimique, physique appliquée et métallurgie pour un montant global de 2.100.000 FF. L'opération est arrivée à son terme.

Le succès de cette expérience a amené les autorités vénézuéliennes à vouloir en étendre le principe à d'autres villes. C'est ainsi qu'a été créé l'IUT de Cumana sur le même modèle. Une attribution d'équipement de 248.366 FF est prévue pour ce nouvel établissement.

B. — AIDE TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT

1. Afrique du Nord. — Enseignement et recherche agronomique en Tunisie et au Maroc (crédits prévus : 1 million de F) :

Le programme arrêté par les commissions mixtes de coopération franco-marocaine et franco-tunisienne est en voie d'exécution.

Notre aide a un double objet :

- le fonctionnement d'une part des organismes de formation agricole et vétérinaire et de certains centres de formation professionnelle, d'autre part des instituts de recherche agronomique, dans les deux pays (appui aux chaires et laboratoires, soutien technique aux enseignants et chercheurs français et nationaux) ;
- la réalisation de projets spécifiques de recherche agronomique directement appliquée aux programmes de développement (ex. : agronomie saharienne, races ovines, utilisation des pesticides, etc.).

2. Afrique :

a) Ethiopie - Nigeria (crédits prévus : 1,3 million de F) :

Le crédit inscrit a pour objet la poursuite en Ethiopie de l'opération « élevage » menée par l'intermédiaire de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire dans les pays tropicaux (IEMVT) depuis plusieurs années (protection sanitaire du troupeau, mise en place des structures d'élevage nationales, fabrication de vaccins et sérums). En dépit de la situation de ces derniers mois, les résultats de l'opération sont jugés très satisfaisants par les autorités éthiopiennes.

Une action beaucoup plus limitée dont l'objet sera de conseiller les responsables nationaux sur l'élevage dans le Bornou va être entreprise au Nigeria.

b) Ghana - Somalie - Malawi (crédits prévus : 600.000 F) :

Les projets décidés sont réalisés :

- Ghana : développement de la culture du coton.
- Somalie : fourniture de matériels destinés à l'irrigation.
- Malawi : achèvement de la construction et l'équipement d'une école de pharmaciens et de techniciens de laboratoire.

3. Moyen-Orient :

a) Libye :

Un crédit de un million inscrit au budget 1975 devait permettre la poursuite de notre concours au fonctionnement de l'Institut libyen du Pétrole créé avec l'aide de la France en 1971. Ce projet n'a pu être exécuté dans sa totalité, les autorités libyennes ayant décidé

de mettre fin à cette action de coopération dont elles n'ont pas jugé satisfaisants les résultats.

b) Syrie (crédits prévus : 1 million de F) :

L'opération prévue (équipement d'un Institut national des télécommunications) a été retardée du fait des autorités syriennes. Les conditions de sa réalisation devraient, semble-t-il, être réunies dans les prochains mois.

c) Interventions d'accompagnement à la coopération économique (crédits prévus : 2 millions de F) :

Plusieurs actions de ce genre ont été réalisées dans la région, notamment en matière d'équipements médicaux (Egypte, Yémen) et de cartographie (Jordanie). L'essentiel du crédit inscrit au budget doit permettre l'implantation du Bureau d'études géologiques et minières (BRGM) au Yémen, dans la perspective de travaux de prospection s'étendant sur plusieurs années ; les travaux seraient financés par un fonds arabe.

4. Asie :

a) Afghanistan (crédits prévus : 800.000 F) :

L'opération prévue qui concerne le développement de la culture du coton se déroule normalement.

b) Indochine (crédits prévus : 2 millions de F) :

Le crédit inscrit au budget est employé pour la fourniture d'équipements médicaux destinés à la République démocratique du Nord-Vietnam et au Laos (Ecole royale de médecine).

c) Télévision laotienne (crédits prévus : 6 millions de F) :

L'augmentation considérable du coût du projet d'installation à Ventiane d'un Centre de télévision, par rapport aux estimations initiales a conduit à différer la réalisation de cette opération. La définition d'un nouveau projet est en cours d'examen.

5. Amérique du Sud (crédit prévus : 800.000 F).

Les opérations en cause portent notamment sur l'amélioration de la production cotonnière, intéressant le Brésil, le Paraguay, le Salvador et le Venezuela. Elles se déroulent conformément au programme prévu.

Section 5. — Diffusion générale d'informations (chapitre 42-21) et action culturelle et artistique par les moyens audiovisuels (chapitre 42-21, articles 44 et 45).

Paragraphe premier. — Diffusion d'informations et de documentation.

Le chapitre 42-02 a bénéficié en 1975 d'une augmentation de 1.650.000 F, soit environ 5,5 % d'accroissement par rapport à 1974. Cette progression inférieure à la hausse des coûts a conduit la Direction des services d'information et de presse à s'attacher, plus encore que les années précédentes, à préserver l'essentiel de ses actions.

Le tableau ci-après permet de voir comment a été ventilée la majoration globale de 1.650.000 F.

RÉPARTITION DU CHAPITRE 42-02

	1974	DIFFERENCES	1975
Article 10. — Organismes presse/information :			
§ 10. — Subventions à l'AFP, à la SNEP ; journaux français de l'étranger et associations diverses	1.319.600	+ 150.000	1.469.600
§ 20. — Abonnements à des agences de presse françaises et étrangères et à des journaux et périodiques	4.885.088	+ 500.000	5.385.088
Article 20. — Information et documentation :			
§ 10. — Achat et acheminement des publications-documentation	1.900.000	+ 400.000	2.300.000
§ 20. — Crédits délégués aux postes	9.200.000	+ 400.000	9.600.000
Article 30. — Radiodiffusion Radio Télévision :			
§ 10. — Subvention ORTF (ondes courtes et moyennes) désormais accordées à la Société nationale de Radio	11.900.000		11.900.000
§ 20. — Publicité-information, prestations de l'Office, Pathé, subvention à la SOMERA	3.085.600	+ 200.000	3.285.600
Totaux	32.290.288	+ 1.650.000	33.940.288

On voit en particulier que l'information des postes par l'agence France-Presse et la presse envoyée de Paris est restée pratiquement au même niveau qu'en 1974 ; la majoration de 500.000 F a permis de faire face aux augmentations de coût des abonnements de la presse, à la hausse du coût des fournitures techniques qui font l'objet du marché passé avec l'AFP et, pour le premier semestre, de faire bénéficier les ambassades de Nicosie, Mascate et Aden du service de l'Agence.

L'augmentation, faible, des crédits consacrés à l'achat et à l'envoi de documentation a permis à cette Direction de poursuivre la publication de *France-Informations*, de commencer la publication de *Thèmes d'actualité* consacrés à des questions d'actualité, qui sont autant de brèves mises au point destinées à être diffusées par les services de presse à l'étranger. Enfin, comme en 1974, la faible majoration des crédits consacrés aux postes n'a guère permis, en raison de la conjoncture mondiale de hausse des prix, de mieux faire que de sauvegarder ce qu'il y avait de plus important dans leurs activités.

Dans le domaine des émissions radiophoniques vers l'étranger, le Ministère a maintenu sa contribution de 11.900.000 F pour le financement des programmes de la Société nationale de radio et sa subvention de 1,5 million pour la Somera.

Dans le cadre de la réforme des émissions vers l'étranger de la Société nationale de radio il a pu être réalisé un total annuel de 6.388 heures d'émissions sur ondes courtes vers l'Afrique, 365 heures d'émission annuelle en ondes moyennes en espagnol et 365 heures d'émission annuelle toujours en ondes moyennes en allemand.

Paragraphe 2. — *Chapitre 42-21 (Action culturelle et artistique).*

1° *Article 44. — Moyens audiovisuels (Radio-Télévision).*

La réforme de l'ORTF, conséquence de la loi du 7 août 1974, a entraîné la disparition de la Direction des affaires extérieures et de la coopération de l'ex-ORTF, supprimée le 1^{er} janvier 1975.

Ainsi la dotation affectée à l'article 44, soit 23.616.000 F, qui, jusqu'à cette date, représentait la quote-part de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques au budget de fonctionnement de la DAEC sous forme de subvention se trouve ventilée en grande partie au profit des organismes issus de cette réforme, tels l'Institut national de l'audiovisuel et la Société nationale de radio-diffusion Radio-France, qui ont repris les activités de l'ex-DAEC.

2° *Article 45. — Autres moyens audiovisuels.*

La dotation inscrite au budget voté en 1975 est de 27.900.700 F. Un transfert de 150.000 F provenant de l'article 43, « Expositions documentaires », ramené de 406.000 F à 256.400 F, a porté la dotation de l'article 45 à 28.050.700 F.

Ce crédit est affecté aux rubriques suivantes :

a) Cinéma (essentiellement achat de droits d'utilisation non commerciale de films, tirage et doublage de films scientifiques et techniques)	9.638.194 F
b) Télévision-radio essentiellement production et diffusion de trois magazines de télévision)	10.178.516 F
c) Enseignement du français (production et diffusion de films)	2.752.990 F
d) Envoi de disques	550.000 F
e) Approvisionnement des postes en matériel audiovisuel	3.067.000 F
f) Frais d'expédition du matériel audiovisuel	1.864.000 F

Section 6. — Assistance d'urgence à des pays étrangers.

Les crédits du chapitre 46-92, l'article 60, doivent permettre l'octroi de secours d'urgence de caractère strictement humanitaire en faveur des populations de pays étrangers victimes de calamités naturelles.

La décision d'accorder une aide est prise, sur proposition de nos Ambassadeurs par le Ministre des Affaires étrangères.

La dotation annuelle ordinaire de l'article 60 n'est que de 100.000 francs.

Pour ce qui est des catastrophes de peu d'importance, un secours d'un montant limité peut être attribué dans le cadre de cette dotation. En cas de sinistres majeurs, des crédits de secours ad hoc doivent être dégagés par le Ministère de l'Economie et des Finances.

A la date du 15 juillet 1975, le total des crédits ouverts au chapitre 46-92, article 60, est de 2.610.000 F, se répartissant comme suit :

— Dotation annuelle ordinaire	100.000
— Crédit supplémentaire de secours aux sinistrés de l'île Maurice victimes du cyclone Gervaise	200.000
— Report de crédits	2.310.000

Le chiffre élevé des crédits de report résulte du fait qu'un crédit spécial de 2.000.000 F ouvert fin décembre 1974 n'a pu être utilisé avant la clôture de l'exercice 1974. Ce crédit est affecté au paiement des frais de transport des céréales destinées aux populations d'Ethiopie victimes de la sécheresse, dans le cadre de l'aide alimentaire.

Le montant des crédits utilisés ou réservés arrondi au franc inférieur est, à la date du 15 juillet, de 2.380.853 F, à savoir :

— Don au gouvernement de la Somalie en faveur des victimes d'une épidémie	40.000
— Don au gouvernement du Bangladesh par l'intermédiaire de la Croix Rouge française pour la poursuite d'une opération d'assistance huma- nitaire aux grands blessés bengalis	24.263
— Don de médicaments au gouvernement du Kenya en faveur des victi- mes d'une épidémie de méningite	3.800
— Don de vaccin anticholérique au gouvernement du Soudan	10.000
— Aide au gouvernement de Haïti en faveur des victimes de l'incendie de Port-au-Prince	10.000

— Don au gouvernement du Mozambique en faveur des victimes des inondations	12.500
— Don au gouvernement de l'île Maurice en faveur des sinistrés victimes du cyclone « Gervaise »	200.000
— Reconstitution du stock de tentes du Département	35.000
— Don de médicaments en faveur des victimes du conflit du Vietnam	10.290
— Crédit réservé à une opération d'assistance en faveur de grands blessés égyptiens	35.000
— Crédit réservé pour le transport de céréales dans le cadre de l'aide alimentaire	2.000.000

Il restait donc disponible à la date du 15 juillet pour les secours à l'occasion de sinistres pouvant se produire d'ici à la fin de l'année 1975 un crédit de 229.147 F.

Comme chaque année, les dépenses finalement imputées à cette ligne budgétaire sont sans commune mesure avec les crédits votés pour l'exercice (fixés à 100.000 F depuis 1967). Une question très circonstanciée a été posée à ce sujet au Ministère des Affaires étrangères. Le texte de la question et de la réponse est reproduit en annexe.

Section 7. — Rapatriements consécutifs aux événements du Viêt-nam et du Cambodge.

En ce qui concerne le Cambodge, les dépenses imputables au chapitre 46-91, article 10 (rapatriements), du Ministère des Affaires étrangères s'élèvent à 1.784.871 F, se décomposant ainsi : 718.750 F pour l'affrètement d'un avion *Transall*, sur décision du Gouvernement, qui a opéré les 17 et 18 mars trois rotations entre Bangkok et Phnom-Penh pour amener en Thaïlande 209 Français qui avaient demandé à quitter le Cambodge ; 901.265 F pour l'affrètement d'un avion spécial *Boeing 747*, sur décision du Gouvernement, pour ramener à Paris, le 6 mai, 355 des Français qui s'étaient réfugiés à l'ambassade ; 164.856 F pour les frais d'accueil et d'hébergement à Bangkok des 638 Français évacués de Phnom-Penh à la frontière thaïlandaise, les 3 et 8 mai, par convois routiers organisés par les nouvelles autorités khmères. 267 des Français évacués du Cambodge par ces convois ont été rapatriés les 11, 13 et 15 mai par vols réguliers, pour la plupart à la charge du Ministère de l'Intérieur parce que rapatriés au titre de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer. Les crédits de rapatriement du Ministère des Affaires étrangères ne permettant pas de couvrir la dépense précitée de 1.784.871 F, mais ayant un caractère provisionnel, un crédit complémentaire est demandé au Ministère des Finances.

En ce qui concerne le Vietnam, il n'y a presque pas eu de rapatriements avant l'effondrement du Sud-Vietnam. Des Français se sont joints au flot des autochtones fuyant le pays à bord de navires américains ou d'autres bateaux ; au 7 juillet, il en avait été rapatrié 78 des Etats-Unis, de Singapour, de Manille et une cinquantaine étaient en instance de rapatriement des Etats-Unis. A la même date, les demandes de rapatriement parvenues aux services concernaient 1.200 personnes, nées ou installées en Indochine avant l'accession à l'indépendance, ayant ainsi vocation au bénéfice de la loi de 1961, c'est-à-dire à la prise en charge de leur rapatriement par le Ministère de l'Intérieur, et notre consul général à Saigon annonçait l'envoi de dossiers intéressant 1.300 autres candidats, ajoutant que la grande majorité des 8.000 à 9.000 Français résidant au Vietnam étaient désireux d'abandonner ce pays dès que la possibilité leur en serait offerte. Il est à présumer que la plupart auront vocation à la loi de 1961.

TROISIÈME PARTIE

EVOLUTION RÉCENTE DES RELATIONS ENTRE PAYS PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS D'HYDROCARBURES

Le rapport présenté au cours de la précédente discussion budgétaire analysait, dans sa troisième partie, les négociations en cours entre pays producteurs et pays consommateurs d'hydrocarbures.

Il semble opportun cette année de faire le point sur cette question en rappelant les éléments nouveaux intervenus depuis un an, tant dans le domaine des relations bilatérales que dans celui des relations multilatérales.

Section 1. — Les relations bilatérales.

Nous examinerons successivement les négociations conduites par notre pays et celles qui sont menées par les autres principaux pays consommateurs.

§ 1. — *Les négociations entre la France et les pays producteurs de pétrole.*

A. — IRAN.

Les relations économiques et financières franco-iraniennes avaient pris un grand essor au cours de 1974 (Protocole du 8 février récapitulant les possibilités de coopération, Accord de coopération en matière atomique du 27 juin, Accord financier du 27 juillet).

La visite officielle en Iran du Premier Ministre français, en décembre 1974, puis la deuxième réunion de la Commission interministérielle en mai 1975, ont permis de faire le point dans tous les domaines de la coopération économique. Un accord est intervenu en vue de la création d'une société mixte franco-iranienne d'investissements. D'autre part, les Iraniens ont acquis une participation dans Eurodif I, par le canal de sociétés communes formées avec la CEA, à qui ils ont accordé un prêt de un milliard de dollars.

B. — ARABIE SAOUDITE.

Les négociations engagées en 1974 pour la conclusion d'un accord de coopération économique ont abouti, le 24 juillet 1975, à la signature de ce document qui est un accord-cadre général définissant les différents domaines où s'exercera la coopération économique entre les deux pays, notamment ceux des hydrocarbures, de l'industrie, des finances et de l'énergie nucléaire. Il doit être suivi de la signature de protocoles d'application.

A l'occasion du voyage de M. Sauvagnargues à Djeddah, la Commission mixte gouvernementale franco-saoudienne a tenu sa première session les 1^{er} et 2 novembre 1975.

C. — EMIRATS DU GOLFE PERSIQUE.

Un accord de coopération économique et financière a été signé le 16 décembre 1974 avec le Qatar.

Il s'agit d'un accord-cadre général comportant en outre un volet financier (prêt au Crédit national et avance à la Banque de France).

On peut s'étonner que nos relations avec le Koweït n'aient pas pris le développement auquel on s'attendait l'année dernière.

D. — IRAK.

Un accord-cadre de coopération économique et technique avait été signé le 12 mars 1974. Il a été suivi, à l'occasion de la visite du Premier Ministre en Irak, en décembre 1974, de la signature d'un relevé de décisions énumérant un certain nombre de domaines de coopération ou de projets industriels à réaliser par l'industrie française dans le cadre du plan de développement irakien, ainsi que d'un accord particulier sur le SECAM. Enfin, le 11 septembre 1975, un accord de coopération dans le domaine nucléaire était paraphé et un accord de coopération dans le domaine de l'informatique était signé entre

les deux pays à l'occasion de la visite à Paris de M. Saddam Hussein, vice-président de la République irakienne.

D'autre part, à la suite des visites échangées par les Ministres de l'Agriculture des deux pays, il a été décidé de créer un groupe mixte d'experts agricoles chargé de suivre la coopération dans ce domaine particulier.

E. — ALGÉRIE.

La visite en Algérie du Président Giscard d'Estaing en avril 1975 semblait devoir donner un nouveau départ aux relations franco-algériennes. Mais, bien qu'un accord ait pu être réalisé sur certains problèmes particuliers hérités de la colonisation (déblocage des comptes départ définitif et indemnisation de certains biens nationalisés), l'ensemble des relations économiques et commerciales entre les deux pays n'a pas été « mis à jour ». Le développement de nos exportations que devrait favoriser l'immense effort d'industrialisation de l'Algérie semble, pour l'instant, compromis par l'absence d'accord entre les deux pays sur les moyens de limiter le déséquilibre des échanges commerciaux, passé de 1,5 milliard de F en 1974 à 3 milliards pour le seul premier semestre 1975, au détriment de l'Algérie. Cette situation conduit les autorités algériennes à remettre en cause certains projets industriels concernant la France.

F. — LIBYE.

Un accord franco-libyen de coopération économique et technique avait été signé le 19 février 1975. Il s'agissait d'un accord-cadre et la mise au point des modalités d'application s'avère longue. Cet accord prévoyait notamment :

- la fourniture à la France de quantités importantes de pétrole brut pendant dix ans, dans le cadre d'accords à conclure avec les compagnies françaises ;
- le développement de la coopération dans le domaine des industries pétrolières et gazières, de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (construction de centrales en Libye), de la construction navale et des transports maritime et aérien ;
- l'octroi d'une assistance technique française pour le développement de la formation professionnelle et de l'assistance technique.

M. Norbert Ségard, Ministre du Commerce extérieur, et M. Jean-François Deniau, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, ont effectué un voyage officiel à Tripoli du 7 au 19 février 1975. Une mission d'hommes d'affaires, conduite par M. Segard, devait se rendre en Libye au cours du dernier trimestre de 1975.

G. — ETATS AFRICAINS (Gabon et Nigeria).

Des échanges de lettres de 1974 ont précisé que les accords franco-gabonais de 1960 restent en vigueur en matière économique et financière tant que de nouveaux accords n'auront pas été signés. A cette fin, des négociations ont eu lieu avec le Gabon, mais elles ne sont pas terminées.

Avec le Nigeria, la France n'a conclu à aucun moment d'accord de coopération et aucun prêt du Trésor n'a été consenti à ce pays (un protocole financier paraphé en 1971 n'a jamais été signé).

L'éventualité d'un accord de coopération économique et technique franco-nigerian a été évoquée par le Gouvernement français lors de la visite officielle faite en France en

novembre 1974 par M. Arikpo, Ministre des Affaires étrangères du Nigeria. L'éventualité d'un accord de garantie des investissements et d'un accord sur les doubles impositions a été également évoquée. Pour l'instant, ces différentes suggestions n'ont pas eu de suite.

H. — ETATS LATINO-AMÉRICAINS (Venezuela et Equateur).

A l'automne de 1974, le Venezuela a envisagé de conclure avec plusieurs pays européens, dont la France, des accords de coopération économique et industrielle. Des conversations exploratoires ont eu lieu au cours de l'hiver 1974-1975 et des propositions ont été remises en mars 1975 par notre ambassade à Caracas aux autorités vénézuéliennes. Celles-ci n'y ont cependant pas encore répondu.

La commission mixte franco-équatorienne s'est réunie en février 1975 mais aucun projet d'accord n'est en discussion avec l'Equateur.

I. — INDONÉSIE.

Jusqu'à présent, la qualité de producteur de pétrole de l'Indonésie n'a guère eu d'incidence sur la nature de nos relations économique-financières avec ce pays. Ces relations reflètent plutôt le sous-développement et l'insuffisance des ressources financières de l'Indonésie.

La France fait partie à la fois du groupe des créanciers de ce pays, dit Club de Paris, dont les membres ont accepté en 1970 d'étaler sur trente années la dette contractée par le Gouvernement Sukarno, et du Groupe intergouvernemental d'aide à l'Indonésie, constitué en 1967 sous l'égide de la Banque mondiale.

A ce titre ont été conclus avec Jakarta en 1974, comme les années précédentes, un accord sur le rééchelonnement des échéances de la dette Sukarno. Un protocole d'aide financière met à la disposition de Djakarta des facilités financières s'élevant à 170 millions de F, comprenant pour moitié un prêt du Trésor à 25 ans et pour moitié des crédits privés à dix ans garantis par la COFACE ; sur ce total, 155 millions sont affectés à la fourniture d'équipements lourds.

En 1974, également, ainsi qu'à plusieurs reprises les années précédentes, un accord a été signé à Djakarta pour la fourniture gratuite de 11.000 tonnes de blé, aide qui s'ajoute à celle consentie de façon globale par la CEE.

§ 2. — *Les négociations menées par les autres principaux pays consommateurs.*

ÉTATS-UNIS

La commission mixte irano-américaine de coopération économique s'est réunie le 4 mars 1975. Elle a abouti à la signature d'un procès-verbal fixant comme objectif aux échanges des deux pays au cours des cinq prochaines années un total de 15 milliards de dollars (pétrole exclu). Parmi ces projets figurent la construction en Iran d'une série de centrales nucléaires totalisant 8.000 mégawatts, ainsi que de nombreux autres projets industriels ou d'infrastructure (matériaux de construction, hôpitaux, industrie électronique, ports, routes, etc.). Il a été indiqué d'autre part qu'un accord de coopération technique avait été signé et que de substantiels progrès avaient été enregistrés en vue de la conclusion d'un accord de coopération sur les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les Etats-Unis ont d'autre part signé le 3 août 1974 un accord de garantie des investissements avec le Nigeria.

JAPON

Un accord-cadre de coopération économique et technique a été signé le 1^{er} mars 1975 entre le Japon et l'Arabie Saoudite. Cet accord énumère de façon très générale les domaines de coopération entre les deux pays, qui comprennent notamment le pétrole, la pétrochimie, les ressources minières, l'agriculture et les pêcheries. Il est précisé que le Gouvernement saoudien encouragera l'investissement de capitaux japonais sur son territoire.

Le 16 août 1974 le Japon avait signé avec l'Irak un accord de coopération économique prévoyant d'une part la livraison par l'Irak au Japon de certaines quantités de pétrole et d'autre part une coopération dans le domaine industriel. Cependant il ne semble pas que les sociétés japonaises aient pris livraison des quantités de pétrole prévues à l'accord.

Le Japon a accordé au Nigeria, en mars 1974, un prêt d'environ 25 millions de dollars.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

La seconde session de la commission mixte germano-iranienne s'est tenue du 29 au 31 juillet 1975. Elle a donné lieu à la signature d'un protocole portant sur un ensemble de projets industriels ou d'infrastructure estimé à plus de 14 milliards de DM, soit environ 25 milliards de F. Ces projets concernent le gaz et le pétrole, la pétrochimie, la sidérurgie, les industries mécaniques et électriques, la construction navale, le traitement électronique des données, les télécommunications, les transports, le dessalement de l'eau, la construction et les agro-industries.

La commission mixte germano-saoudite s'est réunie pour la première fois les 5 et 6 août 1975. Elle a également abouti à la signature d'un protocole qui énumère un certain nombre de domaines dans lesquels les firmes allemandes pourraient participer à la réalisation du nouveau plan quinquennal saoudite, mais sans évaluation précise des montants mis en jeu. Les domaines concernés sont notamment la pétrochimie, la recherche minière, le dessalement de l'eau, les agro-industries.

D'importantes négociations sont en cours avec l'Algérie.

GRANDE-BRETAGNE

La commission mixte irano-britannique de coopération économique s'est réunie en janvier 1975 et a abouti à la signature d'un protocole portant sur un montant de projets d'environ 1.400 millions de dollars.

ITALIE

L'Italie a signé au début de mars 1975 un accord-cadre de coopération économique et technique avec l'Arabie saoudite.

URSS

L'URSS a signé début mars avec l'Iran un Accord de coopération industrielle couvrant un certain nombre de projets d'une valeur totale estimée à 3 milliards de dollars environ. Il comporte notamment l'extension de la capacité de l'aciérie d'Ispahan de 600.000 tonnes à 8 millions de tonnes. L'Iran a accepté d'autre part de participer financièrement à la construction en URSS d'un grand complexe papetier, le remboursement s'effectuant par l'absorption de la production de l'usine.

Par ailleurs, un nouvel accord de commerce russo-iranien, portant sur des échanges d'une valeur estimée à 2,5 milliards de dollars, est en cours de négociation pour la période 1976-1980 (l'accord précédent pour la période 1971-1975 portait sur des échanges de 1,2 milliard de dollars).

La commission mixte irako-soviétique de coopération économique s'est réunie du 24 au 28 mai 1975 et a abouti à la signature d'un protocole de coopération économique et technique fixant sur les cinq prochaines années les perspectives du développement des relations économiques entre les deux pays. Il prévoit notamment la réalisation par les entreprises soviétiques d'une quinzaine de projets industriels et agricoles en Irak (notamment la construction d'un laminoir de lignes électriques, de barrages et de silos).

Section 2. — Les relations multilatérales.

§ 1. — *Prémisses d'une politique européenne.*

a) *Recherche d'une politique de l'énergie.*

La solidarité communautaire en matière énergétique avait été durement éprouvée en 1974. Les Etats membres de la CEE s'avéraient incapables de définir une politique commune et les huit partenaires de la France entraient dans l'Agence internationale de l'Energie à laquelle notre pays refusait de participer.

Le Gouvernement français se prononçait en faveur d'une politique commune de l'énergie fondée sur la réduction de la dépendance énergétique de la Communauté ainsi que sur la gestion des ressources communautaires en énergie selon des règles communes allant au-delà, pour les hydrocarbures, des principes libéraux du Traité de Rome.

Au terme de négociations laborieuses, le Conseil des communautés a adopté, en décembre 1974, des résolutions définissant des objectifs à long terme :

- de réduction de la dépendance de la Communauté à l'égard de l'énergie importée à 50 % en 1985 (au lieu de 63 % à l'heure actuelle) et, si possible, 40 % ;
- de réduction de la consommation d'énergie dans la Communauté de 15 % en 1985 par rapport aux prévisions antérieures à la crise de l'énergie.

Ces résultats demeurent modestes puisque les moyens permettant d'assurer la réalisation de ces objectifs n'ont pas été clairement définis.

b) *Définition d'une position commune dans les négociations internationales.*

La Convention signée à Lomé le 28 février 1975 entre la Communauté d'une part et les 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique associés d'autre part, constitue à la fois l'expression d'une attitude commune des Etats membres de la Communauté vis-à-vis des problèmes du sous-développement et un modèle des accords susceptibles d'être conclus entre pays développés et pays sous-développés.

Cette Convention prévoit en effet, outre une aide financière très importante, l'institution d'un système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) au profit des pays associés et la mise en place de mécanismes prometteurs dans le domaine de la coopération industrielle.

La conclusion des accords de Lomé tend donc à démontrer qu'il est possible aux Etats membres de la CEE de parler d'une seule voix dans les réunions internationales.

Cela fut en particulier le cas lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 1975. En effet, tous les Etats membres de la CEE ayant admis la nécessité d'organiser, là où la chose est possible, les marchés des matières premières dans le sens d'une stabilisation des cours, il a été possible aux Ministres des Affaires étrangères, au lendemain du Conseil européen du 22 juillet, d'établir un document commun sur l'ensemble de ces questions. Ce document, qui a servi de base à la position que les Neuf ont soutenue lors de la session spéciale de l'ONU, a contribué de façon décisive au succès de cette réunion.

De même, au cours des deux phases (avril et octobre 1975) des travaux de la réunion préparatoire à la Conférence proposée par le Président de la République française, la Communauté a pu s'exprimer d'une seule voix.

De ces heureux précédents, il ne faudrait cependant pas tirer la conclusion que la concertation européenne dans ces domaines est vouée au succès. En effet, la demande de la Grande-Bretagne d'être représentée en tant que telle à la Conférence Nord-Sud peut empêcher la définition d'une position commune.

c) Le dialogue euro-arabe.

Au moment où allaient être mis en place les organes de concertation prévus en juillet 1974 (« commission générale » réunissant les représentants des Neuf européens, de vingt pays arabes et de la Ligue arabe ; « commissions de travail » formées d'experts pour mettre concrètement en œuvre la coopération dans des opérations de développement associant des capitaux arabes et des techniques européennes), les préparatifs ont buté en novembre 1974 sur le problème de la représentation palestinienne. Les Gouvernements arabes en effet ont demandé que l'OLP soit admise à participer aux travaux de la « commission générale », ce à quoi plusieurs des Neuf se sont opposés. Le dialogue s'est donc trouvé suspendu.

Suivant une idée avancée par la France, les Ministres des Affaires étrangères des Neuf ont décidé, le 13 février 1975, de proposer aux Arabes une formule permettant de contourner provisoirement l'obstacle palestinien : il s'agissait d'organiser une réunion entre deux délégations d'experts, européens et arabes, sans indication expresse de leur nationalité ni de leur pays d'origine. Cette proposition a été acceptée sans difficulté par les pays de la Ligue arabe, et deux réunions d'experts européens et arabes ont eu lieu successivement, au Caire, du 10 au 14 juin 1975, et à Rome, du 22 au 24 juillet.

Ces deux réunions, qui se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes, ont permis d'explorer de façon approfondie le champ de la coopération euro-arabe. Six domaines ont été retenus : agriculture, équipement, industrie, commerce, coopération finan-

cière, coopération culturelle et technique et affaires sociales. Des groupes de travail ont été constitués pour chacun de ces secteurs. Ils ont élaboré un programme de travail devant déboucher sur le choix de projets concrets de coopération euro-arabe (projets qui ne devront, bien entendu, en aucune façon porter préjudice aux actions bilatérales de coopération en cours de préparation ou d'exécution entre pays européens et pays arabes).

Mais si le dialogue euro-arabe a pris un bon départ, il ne faut pas perdre de vue que la formule actuelle des réunions d'experts reste un expédient provisoire.

§ 2. — *La Conférence des pays non alignés (« Groupe des 77 »).*

La cinquième conférence ministérielle des pays non alignés, réunie à Lima du 25 au 30 août, a adopté un document final qui comprend deux textes et quatre résolutions.

Le premier texte intitulé « *Programme de Lima* » a un contenu essentiellement politique.

Dans le second texte, les Ministres demandent « l'application rigoureuse des principes du nouvel ordre économique international, et plus particulièrement du principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles, ainsi que l'adoption d'une stratégie commune d'assistance réciproque ».

La conférence définit ensuite un *plan d'action* destiné à renforcer la solidarité des **pays non alignés** et prévoit de créer :

1° un fonds de solidarité pour le développement économique et social en faveur duquel chaque pays membre devra verser une souscription de 500.000 droits de tirage spéciaux ;

2° un conseil d'association des pays en voie de développement producteurs et exportateurs de matières premières ;

3° un fonds de solidarité pour la reconstruction du Cambodge, du Laos, du Vietnam et des autres peuples d'Indochine ;

4° un fonds spécial pour le financement des stocks régulateurs de matières premières et de produits de base exportés par les pays en voie de développement (une conférence qui se réunira à Genève en juin 1976 en fixera les modalités).

En ce qui concerne le dialogue entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, les pays non alignés « notent avec satisfaction l'action solidaire des pays en voie de développement représentés au comité préparatoire de la conférence de Paris sur l'énergie ».

§ 3. — *La session spéciale de l'ONU de septembre 1975.*

En 1974, l'ONU avait été le théâtre d'affrontements entre les Etats-Unis (qui avaient pratiquement « boycotté » la sixième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au sous-développement en avril 1974) et les pays du tiers-monde (dont l'un des principaux porte-parole, M. Bouteflika, Ministre algérien des Affaires étrangères, assumait la Présidence de l'Assemblée générale) qui imposèrent le vote, lors de l'Assemblée ordinaire de l'automne 1974, d'une charte des droits économiques et des devoirs des Etats.

On pouvait craindre que la septième session spéciale convoquée le 1^{er} septembre 1975 ne se traduise par une aggravation de la tension entre les pays industrialisés d'une part (essentiellement les Etats-Unis) et les pays sous-développés d'autre part.

Il n'en a fort heureusement rien été puisqu'un accord a pu être réalisé « in extremis ». Le changement de climat qui en est résulté marquera peut-être un tournant très important de l'évolution économique mondiale. Ce changement est essentiellement dû à l'assouplissement de la position américaine face aux revendications des pays en voie de développement. Cet assouplissement porte essentiellement sur trois points :

- le système généralisé de préférences douanières ;
- le soutien des cours des matières premières ;
- le lien entre les DTS et l'aide au développement.

Les débats au sein de la commission *ad hoc* constituée par l'Assemblée générale extraordinaire se sont tout d'abord engagés autour des propositions du « Groupe des 77 » qui venait de se réunir à Lima.

Ces propositions étaient présentées sous la forme d'un texte clair et concis, sans caractère polémique, classant les questions à traiter en six groupes : commerce mondial, transfert des ressources réelles pour financer le développement et réformes monétaires internationales, science et technique, industrialisation, alimentation et agriculture, restructuration des secteurs économique et social du système des Nations unies.

Les deux premiers chapitres contenaient les cinq demandes fondamentales des pays du tiers-monde :

— La réglementation du marché des matières premières et des produits de base par une méthode intégrée.

— L'indexation des prix des produits de base et des matières premières exportés par les pays en développement sur les prix de leurs importations en provenance des pays développés.

— Un système généralisé de préférences permettant le plein accès des matières premières, des produits de base et des articles manufacturés et semi-finis des pays en développement aux marchés des pays développés.

— Un transfert de ressources réelles pour financer le développement des pays du tiers-monde atteignant 1 % du PNB des pays développés.

— Une réforme du système monétaire international, prévoyant notamment l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux attribués par le Fonds monétaire international et l'aide au développement.

Jugeant inacceptables ces demandes, les Etats-Unis ont proposé un large assortiment de mesures et la création de divers organismes susceptibles d'améliorer rapidement la situation des pays du tiers-monde, et particulièrement des moins développés.

Déçus par ces propositions, plusieurs membres du groupe des « 77 » ont été tentés de rompre.

La rupture a cependant été évitée grâce notamment au rôle conciliateur joué par les représentants de la Communauté économique européenne.

Le texte adopté en commission (1) insiste tout d'abord sur les problèmes du commerce international. La prochaine session de la CNUCED devrait prendre des décisions en vue

(1) On en trouvera les principaux extraits dans *Le Monde* du 17 septembre 1975, p. 2.

d'organiser les marchés des produits de base exportés par les pays pauvres (mécanisme de stockage et de stabilisation des cours notamment). Dans cette optique, son secrétaire général devra analyser les rapports existants entre le prix des matières premières et des produits de base exportés par les pays en voie de développement et les prix finaux à la consommation, en particulier dans les pays développés et il devra étudier des plans d'indexation directe ou indirecte et d'autres solutions.

Le système généralisé de préférences douanières accordées par les pays développés aux produits originaires des pays sous-développés devrait être étendu et reconduit au-delà des dix années initialement prévues. Il devrait également être complété par la réduction des obstacles non tarifaires aux échanges.

A propos de l'aide au développement, l'Assemblée reprend l'objectif de 0,7 % du PNB déjà fixé pour l'aide publique fournie par les pays industrialisés. Au plan financier, elle demande aussi que le rôle des monnaies de réserve nationales et de l'or soit réduit, au profit des droits de tirage spéciaux. Elle recommande la négociation d'un accord sur la création d'un fonds fiduciaire financé par les ventes d'or du FMI et par des contributions.

Après l'adoption, à l'unanimité, de ce document par la commission spéciale de l'Assemblée, les Etats-Unis et la CEE avaient exprimé des réserves sur certains points spécifiques. Par la voix de leur représentant, les Etats-Unis ont fait savoir, notamment, qu'ils étaient opposés à l'idée d'indexer les prix des matières premières sur ceux des produits manufacturés exportés par les Etats industrialisés, et qu'ils n'acceptaient pas non plus l'objectif de 0,7 % fixé au montant de l'aide publique au tiers-monde. Le document fut néanmoins adopté par consensus en Assemblée générale.

§ 4. — *La Conférence Nord-Sud.*

L'accord réalisé à l'ONU a permis de convoquer à nouveau « la réunion préparatoire à la Conférence internationale proposée par le Président de la République française ».

Participaient à cette réunion préparatoire les représentants :

- de 3 pays sous-développés non producteurs de pétrole (Inde, Zaïre, Brésil).
- de 4 Etats membres de l'OPEP (Algérie, Arabie saoudite, Iran, Venezuela) ;
- de 3 pays sous-développés non producteurs de pétrole (Inde, Zaïre, Brésil).

En pratique, la négociation ne s'est pas déroulée entre ces trois groupes mais entre, d'une part les sept pays en voie de développement et, d'autre part, les trois représentants des pays industrialisés parmi lesquels la Délégation de la CEE a joué un rôle de conciliateur entre les thèses américaines et celles du tiers-monde.

M. de Guiringaud assurait, au nom de la France, puissance invitante, la Présidence « technique » de la réunion.

Lors de la première phase des travaux, en avril 1975, aucun accord n'a pu être réalisé en raison du refus opposé par les Etats-Unis d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence des sujets autres que les problèmes de l'énergie alors que les Sept y tenaient absolument.

L'assouplissement des positions intervenu depuis lors a permis d'aboutir à un accord entériné à Paris le 15 octobre dernier.

La Conférence Nord-Sud sera intitulée : « Conférence sur la coopération internationale ». Sa première session débutera le 16 décembre à Paris. Elle devra durer deux à trois jours. Elle réunira les

délégations ministérielles de vingt-sept pays : dix-neuf pays en voie de développement et huit pays industrialisés. Le Secrétaire général des Nations unies participera en « observateur » à la Conférence, laquelle sera présidée alternativement par un représentant des pays industrialisés et un représentant des pays en voie de développement.

Les dix délégations se sont rapidement mises d'accord sur le titre des quatre commissions que devra installer la Conférence ministérielle (énergie, matières premières, développement, affaires financières) et qui auront chacune quinze membres.

§ 5. — *Bilan des aides accordées par les pays producteurs de pétrole aux autres pays en voie de développement.*

Avec l'accroissement massif des recettes pétrolières qu'a entraîné le quadruplement des prix du pétrole, l'aide versée par les pays membres de l'OPEP aux autres pays en voie de développement a progressé de manière très vive et plusieurs pays membres de cette organisation sont devenus des bailleurs de fonds très importants.

Pendant la période allant de 1970 à 1973, le montant de l'aide publique au développement (APD) (*) fournie par les pays de l'OPEP à d'autres pays en développement était de l'ordre de 0,5 milliard de dollars par an. Le niveau des versements d'aide des mêmes pays en 1974 est estimé à 2,5 milliards de dollars environ (soit près de 2 % du PNB total des principaux pays donateurs appartenant à l'OPEP) et pourrait être plus élevé en 1975. En ce qui concerne l'aide publique non assortie de conditions libérales, elle était, dans les dernières années, de l'ordre de 100 à 300 millions de dollars, mais elle a considérablement augmenté pour atteindre environ 3,6 milliards de dollars en 1974 (en dehors d'une contribution de 3,2 milliards de dollars au mécanisme de financement des déficits pétroliers du FMI). Enfin, l'aide militaire en faveur de certains pays du Moyen-Orient, évaluée à environ 1 milliard de dollars en 1973-74 pourrait, à partir de 1975, être à nouveau accrue jusqu'à plus de 2 milliards de dollars par an.

Si l'on examine maintenant le montant total des engagements souscrits par les pays de l'OPEP en 1974, en faveur des pays en voie de développement et des institutions financières multilatérales, celui-ci s'élèverait à environ 14,6 milliards de dollars.

Les engagements d'aide publique représentent 7,5 milliards de dollars. Plus des trois quarts de cette somme, soit près de 6 milliards de dollars, seront distribués par la voie bilatérale ; le 1,5 milliard restant constitue des engagements en faveur des institutions d'aide multilatérale.

L'aide bilatérale consiste essentiellement en dons et prêts sans intérêts ; certains des prêts sans intérêts sont assortis d'un élément de libéralité qui excède souvent 30 %. Il s'agit généralement d'une aide globale mais qui peut prendre la forme de ventes de pétrole à crédit. Les engagements d'aide bilatéraux se concentrent fortement sur un petit nombre de pays. Quatre pays ont bénéficié de trois quarts du total des engagements dont 30 % sont allés à la seule Egypte. L'Inde et le Pakistan ont obtenu chacun 15 % et la Syrie près de 13 %. Les « pays les plus gravement touchés » et notamment l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Somalie et le Soudan ont bénéficié de plus des 4/10 du total des engagements bilatéraux. L'ensemble des pays musulmans a bénéficié des 4/5 des engagements bilatéraux totaux.

(*) Dons et prêts sans intérêts ou à des conditions exceptionnelles.

L'aide multilatérale a été essentiellement accordée à des organismes régionaux arabes ou islamiques (BADEA, BID) récemment créés et dans le cas du Venezuela, d'organisations latino-américaines. Seule, une faible partie de l'aide multilatérale a été accordée à des organismes mondiaux. Jusqu'ici seul le Koweït a contribué à l'IDA et les contributions de l'OPEP aux agences des Nations unies sont restées modestes. Par contre, les pays de l'OPEP ont été les principaux bailleurs de fonds (160 millions de dollars) du compte spécial de l'opération d'urgence des Nations unies.

Outre les contributions assorties de conditions exceptionnelles, d'importants engagements souscrits par le secteur public se font sur une base non libérale. Ainsi, l'on peut citer les acquisitions d'obligations de la Banque mondiale (2,1 milliards de dollars en 1974) et les contributions au « mécanisme pétrolier » du Fonds monétaire international (3,2 milliards de dollars en 1974). Par ailleurs, de très nombreux pays de l'OPEP ont réalisé des opérations de prêts gouvernementaux à des conditions classiques. Enfin, plusieurs pays producteurs de pétrole ont commencé à effectuer des investissements dans les pays en voie de développement, soit par le biais d'organismes multilatéraux d'investissements privés, soit de manière bilatérale sous forme de « joint-venture ».

Les principaux souscripteurs d'engagements d'aide économique publique sont en terme quantitatif l'Iran, l'Arabie saoudite, suivis du Koweït, des Emirats arabes unis et de l'Irak. Mais en proportion de leur PNB, ce sont les Emirats arabes unis et Koweït qui sont les bailleurs de fonds les plus généreux.

L'Administration des différentes formes d'aide a largement évolué depuis quelques années. Plusieurs pays de l'OPEP, à la suite du Koweït, ont créé des fonds destinés à dispenser une partie de leur aide économique à l'étranger (Abou-Dhabi, Irak, Arabie saoudite). Ceux-ci, après une période de rodage, commencent à devenir réellement opérationnels. En outre, un certain nombre d'organismes publics ou privés régionaux ont vu le jour parmi lesquels il convient de noter le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), le Fonds arabe spécial pour l'Afrique, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et le Fonds islamique de développement.

Dans les années à venir, l'aide des pays producteurs de pétrole aux pays en voie de développement dépendra de l'excédent de leurs ressources monétaires. Les projections récentes qui ont été réalisées dans ce domaine incitent à réduire les prévisions très optimistes qui avaient été effectuées. Il est donc probable que la capacité des pays de l'OPEP à souscrire de nouveaux engagements d'aide et à effectuer les versements correspondants sera notablement réduite. Seul un petit nombre de pays (Arabie saoudite, Koweït, Libye, Emirats arabes unis et Qatar) continueront à disposer d'excédents importants qui seront dirigés en priorité vers les pays arabes pauvres.

RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA COMMISSION

Votre Commission a examiné le budget des Affaires étrangères dans sa séance du 29 octobre 1975.

Votre rapporteur a tout d'abord rappelé que la part de ce budget dans le budget général de l'Etat était passée de 1,46 % en 1970 à 1,05 % en 1976, puis il a indiqué les principales difficultés rencontrées dans la gestion du Ministère des Affaires étrangères en 1975 du fait de l'étroitesse des dotations budgétaires. Il a souligné que les dépenses ordinaires représentaient 97 % de ce budget, et que cela se traduisait par une insuffisance des moyens consacrés aux investissements immobiliers.

Le Rapporteur spécial a successivement examiné :

- l'évolution des contributions aux organisations internationales ;
- les créations d'emplois à l'Administration centrale et dans les postes diplomatiques ;
- la redistribution des crédits affectés aux relations culturelles, scientifiques et techniques ;
- les opérations immobilières prévues en 1976 ;
- la réduction de l'aide extérieure.

Analysant les conséquences des contraintes budgétaires sur l'évolution du budget des Affaires étrangères, votre Rapporteur a estimé que, en francs constants, cette évolution se traduisait par une réduction des moyens consacrés à l'action internationale pour permettre le maintien des moyens de fonctionnement des services. Il s'est ensuite inquiété de la lenteur qui caractérise la mise en application du plan de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger et a critiqué la procédure de mise à disposition des crédits destinés aux aides d'urgence aux pays étrangers en cas de calamité.

Il a conclu son exposé en préconisant :

- la mise en application des recommandations de la Commission Racine ;
- la redéfinition des moyens consacrés aux relations culturelles ;
- le développement des investissements immobiliers ;

- l'exécution du plan de renforcement de la sécurité dans les postes ;
- la protection des communautés françaises à l'étranger ;
- le rééquilibrage des moyens en personnel et en matériel dont disposent les diverses ambassades.

En terminant, votre Rapporteur a indiqué que les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions compétentes des deux Assemblées avaient décidé de demander au ministre des Finances ou au secrétaire d'Etat au Budget d'être présent à la discussion du budget des Affaires étrangères.

M. Schumann a estimé que le budget en discussion était à ses yeux le moins satisfaisant depuis plusieurs années. Il a notamment regretté les insuffisances des mesures de sécurité, la réduction des moyens consacrés aux relations culturelles avec l'étranger et au programme des Nations unies pour le développement. Il a conclu en estimant qu'à ses yeux l'alternative était de rejeter le projet de budget ou de tenter une démarche pressante auprès du Gouvernement.

M. Fosset a déploré le manque de considération marqué aux parlementaires français par certains membres du corps diplomatique notamment à l'occasion de réunions internationales de parlementaires à l'étranger.

M. Edouard Bonnefous, président, après avoir approuvé les observations de M. Fosset, a exprimé des réserves sur les modalités d'utilisation par certains ambassadeurs des crédits dont ils disposent au titre des frais de réceptions.

M. Coudé du Foresto a souhaité une réflexion d'ensemble sur la politique de coopération.

M. Mont, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, a souligné à son tour l'insuffisance des crédits du Ministère des Affaires étrangères et s'est plus particulièrement inquiété de l'évolution des moyens consacrés aux relations culturelles et aux émissions vers l'étranger.

M. Sauvageot s'est déclaré satisfait des conditions dans lesquelles il était accueilli dans les ambassades de France à l'étranger.

M. Monory, rapporteur général, a estimé qu'il n'était pas de bonne méthode de demander au Ministre des Finances d'être présent au débat sur le budget des Affaires étrangères et qu'il serait préférable de proposer le rejet du budget du Ministère si la Commission le souhaitait.

M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que ce n'était pas le rôle du Parlement d'incriminer le Ministre de l'Economie et des Finances pour le budget d'un département que son titulaire semble juger acceptable.

La Commission a alors chargé son Rapporteur spécial de faire part au Gouvernement de ses préoccupations.

*
**

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1976 du Ministère des Affaires étrangères.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

ASSISTANCE D'URGENCE AUX PAYS ETRANGERS

Question de la Commission.

- 1° Dresser un tableau comparatif indiquant, pour chacune des années 1970 à 1975 :
- a) le montant des crédits inscrits à l'article 60 du chapitre 46-92 dans la loi de finances initiale de chacun des exercices concernés ;
 - b) le montant des crédits effectivement engagés chaque année sur cet article compte tenu des transferts, virements, reports et ouvertures de crédits supplémentaires intervenus en cours d'exercice.
- 2° A combien peut-on estimer le délai moyen s'écoulant :
- a) entre la survenance d'une calamité et la décision du Gouvernement français d'accorder une aide d'urgence ;
 - b) entre cette décision et le versement effectif de l'aide.
- 3° Illustrer par quelques exemples significatifs survenus au cours des dernières années la réponse donnée au point précédent.
- 4° Pour ces mêmes exemples, indiquer quels ont été les délais d'intervention des autres pays donateurs ?
- 5° Pour quelques exemples significatifs, comparer les montants des aides accordées par la France à celles accordées par les autres principaux donateurs.
- 6° Compte tenu de ces diverses données, quelle conclusion peut-on tirer en ce qui concerne l'efficacité des aides accordées par la France et leur « impact politique » ?

Il est demandé de répondre point par point, avec précision, à chacun des éléments de la question ainsi formulée.

Réponse du Ministère.

- 1° Dresser un tableau comparatif indiquant, pour chacune des années 1970 à 1975 :
- a) Le montant des crédits inscrits à l'article 60 du chapitre 46-92 dans la loi de finances initiale de chacun des exercices concernés.
- Réponse :* La dotation de 100.000 F accordée en 1967 au titre des secours d'urgence aux pays étrangers victimes de calamité n'a pas varié depuis cette date.
- b) Le montant des crédits effectivement engagés chaque année sur cet article compte tenu des transferts, virements, reports et ouvertures de crédits supplémentaires intervenus en cours d'exercice.

Réponse : Ces précisions figurent dans les tableaux ci-dessous. Il est précisé que les montants portés sur ces tableaux correspondent aux opérations de secours « d'urgence » à l'exclusion des opérations d'assistance à moyen et long terme qui sont considérées comme des aides à la reconstruction et des opérations d'aide alimentaire.

Les chiffres entre parenthèses ont trait soit aux opérations dont le financement a été réglé par accord direct entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère

chargé de leur mise en œuvre (envoi de l'EMIR par les Armées — Pérou et Jordanie en 1970 — Nicaragua en 1972) soit à des opérations d'assistance à moyen terme pour lesquelles les crédits n'ont fait que transiter par l'article 60 (Roumanie en 1970 — Ethiopie en 1975).

Il convient de noter également que le financement des opérations d'assistance aux pays de l'Union africaine et malgache est ordinairement assuré par le Ministère de la Coopération.

AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE DE 1970 A 1972

PAYS SECOURUS	MONTANTS des secours	PAYS SECOURUS	MONTANTS des secours
<i>1970 :</i>		<i>1971 :</i>	
Chypre	10.000	Paraguay	10.000
Maroc	10.000	Colombie	10.000
Ceylan	10.000	Chili	50.000
Turquie	145.000	Haiti	49.500
Roumanie	(5.050.000)	RDVN	32.400
Hongrie	10.000	Laos	20.000
Népal	3.000	Jordanie (réfugiés)	150.880
Pakistan	25.000	Bangladesh	18.900.000
Porto Rico	10.000	<i>1972 :</i>	
Dahomey	20.000	Maurice	20.000
Philippines	20.000	Bangladesh	860.000
Colombie	10.000	Bolivie	20.000
Pakistan oriental	(8.625.000)	Yougoslavie	10.507
Jordanie (conflit)	(1.800.000)	Haiti	39.230
Madagascar	200.000	RDVN	50.000
Vietnam Sud	30.000	Vietnam Sud	50.000
OMS	1.000.000	Philippines	20.000
		RDVN	90.000
		Nigeria	2.840
		Corée	10.000
		Cambodge	30.000
		Afghanistan	10.000
		Fidji	10.000
		Madagascar	150.000

1973

PAYS SECOURUS	MONTANT des secours	CREDITS	OBSERVATIONS
		100.000	Dotation de l'exercice. Report crédit 1972.
		307.000	
Birmanie	15.000	»	
Vietnam Sud	50.000	»	
Vietnam Sud	950.000	1.000.000	Crédit spécial.
Moyen-Orient	100.000	»	
Malawi	3.800	»	
Pakistan	15.000	»	
Pakistan	50.000	»	
Bangladesh	38.652	»	
Tunisie	110.000	140.000	Transfert.
Cambodge	10.000	»	
Costa Rica	20.000	»	
	»	935.000	Crédit spécial Pakistan.
	»	200.000	Virement interne de l'article 30 à 60.
Consommation de crédit	1.362.452	»	
Total dotation 1973	»	2.682.000	
Report	»	1.319.548	

1974

PAYS SECOURUS	MONTANTS des secours	CREDITS	OBSERVATIONS
		1.319.548	Report crédit 1973.
		100.000	Dotation de l'exercice.
Bolivie	25.000	»	
Pakistan	950.000	»	
Malawi	3.175	»	
Bangla Desh	30.000	»	
Bangla Desh	200.000	»	
Transport de blessés bengalis	24.686	»	
Chypre	20.816	»	
Chypre	100.000	100.000	Crédit spécial.
Cambodge	10.000	»	
Honduras	500.000	500.000	Crédit spécial.
Birmanie	10.000	»	
Transport de blessés égyptiens	28.516	»	
Ethiopie	»	(2.000.000)	Ethiopie
Moyen-Orient	»	600.000	Moyen-Orient.
		— 300.000	Virement interne au chapitre 92-34.
Tentes (Tunisie 1973)	80.000	»	
Consommation du crédit	1.982.193	»	
Total dotation 1974	»	4.292.716	
Report	»	2.310.543	

1975

PAYS SECOURUS	MONTANT des secours	CREDITS	OBSERVATIONS
		100.000	Dotation.
		2.310.000	
Ethiopie	(2.000.000)		
Somalie	40.000		
Kenya	3.800		
Soudan	10.000		
Haïti	10.000		
Mozambique	12.500		
Ile Maurice	200.000	200.000	Crédit spécial.
Vietnam	10.290		
Brésil	10.000		
Yémen Nord	20.000		
Yémen Sud	40.000		
Saint-Domingue	10.000		
Turquie	70.800		
Liban	365.400	(350.000)	
Bangla Desh	6.263		
Tentes (Tunisie 73)	35.000		
Transport de blessés bengalis	(18.000)	»	Crédit réservé (*).
Transport de blessés égyptiens	(35.000)	»	

(*) Opération en cours ; les blessés sont en traitement dans nos hôpitaux et les crédits sont réservés pour leur rapatriement en fin de traitement.

2° A combien peut-on estimer le délai moyen s'écoulant :

- a) entre la survenance d'une calamité et la décision du Gouvernement français d'accorder une aide d'urgence ;
- b) entre cette décision et le versement effectif de l'aide.

Les délais varient de quelques heures à quelques semaines selon l'ampleur de la calamité.

En 1960 a été créé un comité interministériel consultatif de secours aux sinistrés auquel dix ministères sont représentés de droit. Toutefois ce comité n'émet que des avis sur lesquels il appartient au Ministère de l'Economie et des Finances de se prononcer. Cette procédure ne répond qu'imparfaitement aux nécessités d'une assistance internationale qui doit s'exercer dès que le sinistre se produit et dont l'impact est essentiellement fonction de sa rapidité. En outre, le comité n'est compétent que pour les catastrophes purement naturelles (tremblements de terre, inondations, etc.) alors que dans le contexte international l'entraide humanitaire est également appelée à s'exercer en faveur de populations victimes de conflits armés (Proche-Orient, réfugiés de Jordanie, Vietnam).

C'est pourquoi le Département a demandé en 1965 l'inscription à son budget d'une ligne budgétaire (chap. 46-92, art. 60 : assistance à des pays étrangers en cas de calamité).

Comme il a été indiqué au paragraphe 1° cette ligne est alimentée depuis 1967 par un crédit budgétaire annuel de 100.000 F destiné à permettre l'attribution rapide des secours de caractère symbolique (10 à 20.000 F) qui ne justifient pas le recours au Comité et le dérangement des représentants de dix ministères. Elle devait également

faciliter le versement direct au budget du Département des crédits spéciaux dégagés par le Ministère de l'Economie et des Finances dans les cas de sinistres importants.

Depuis cette époque le problème des secours aux victimes de catastrophes, naturelles ou non, a éveillé l'attention des opinions publiques nationale et internationale. Il a été successivement évoqué dans toutes les instances internationales et notamment aux Nations unies qui ont décidé d'instituer un coordinateur des actions nationales de secours qui siège à Genève à côté du CICR.

Dans ces dernières années, des sinistres majeurs (1) ont appelé la mise en œuvre de moyens particulièrement importants qui ne pouvaient relever que de l'infrastructure des Armées et notamment de son Elément médical d'intervention rapide, l'EMIR. En vue d'obtenir avec toute la promptitude désirable à la fois le dégagement des crédits indispensables et le déclenchement sans délai de l'opération elle-même, il s'est avéré approprié de recourir aux Services du Premier Ministre, seul échelon auquel pouvait appartenir en pareilles circonstances une décision immédiate.

Il est d'usage d'attendre que nos ambassades informent le Département du désir des autorités locales de recevoir une aide extérieure et précisent à cette occasion la nature du sinistre, ses conséquences, et si possible les besoins particuliers du Gouvernement concerné.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu, du point de vue des délais, de distinguer entre les secours qui peuvent être attribués par le Département sur les crédits dont il dispose, et ceux qui nécessitent un financement exceptionnel.

1. S'il s'agit d'une calamité mineure ou d'une catastrophe se produisant dans des circonstances qui n'appellent de notre part qu'un geste symbolique que l'état de ses crédits permet au Département d'effectuer de sa propre initiative, les délais mentionnés sous a) et b) peuvent être courts.

Dès réception du télégramme de notre ambassade, le service compétent pour l'attribution des secours consulte la Direction politique, propose un montant à affecter aux secours et charge aussitôt notre ambassade d'annoncer aux autorités locales la décision des autorités françaises de mettre ce crédit à leur disposition à titre de secours d'urgence en faveur des victimes de la calamité. Selon les cas il peut être soit demandé aux autorités locales sous quelle forme elles désirent que le crédit soit employé (nature ou espèces), soit proposé de l'utiliser à un envoi en nature (médicaments), soit décidé de le leur adresser en espèces.

Pour une assistance d'un montant aussi limité, la dernière solution est la plus rapide. Elle permet d'ailleurs de combiner les formules, l'ambassade pouvant utiliser elle-même le crédit à l'achat sur place de produits (lait en poudre par exemple) qui sont remis aux autorités locales, ce qui évite le délai inhérent au transport des secours.

2. Calamité plus importante avec possibilité de financement par le Département.

La décision peut être prise très vite (voir paragraphe précédent) mais la mise en œuvre dépend de la forme du secours à envoyer et des moyens disponibles.

Les envois de médicaments peuvent être rapides. La Pharmacie centrale des hôpitaux, le Service de santé des armées ou le Centre national de transfusion sanguine pouvant en général rassembler dans de courts délais et faire transporter à l'aéroport approprié les colis que notre Compagnie nationale ou la Compagnie d'aviation du pays éprouvé transportera gratuitement.

Certains matériels sont plus longs à rassembler (couvertures — tentes — produits pondéreux comme le lait en poudre). Il peut être fait appel au concours de la Croix Rouge française. Enfin il arrive que le Ministère de la Défense puisse affecter un ou deux appareils au transport des secours, ce qui a permis, dans le cas du tremblement de terre en Turquie en 1966, l'envoi de huit tonnes de matériel dans les trois jours. Un délai aussi court pour l'acheminement d'un tel tonnage de secours nécessite toutefois un concours de circonstances assez exceptionnel. Les délais de transport des matériels dépendent ordinairement des possibilités de fret des lignes d'aviation régulières.

(1) Conflit du Proche-Orient en 1967, Biafra et réfugiés de Jordanie en 1968, Pakistan oriental, Pérou et conflit de Jordanie en 1970, Bangladesh en 1971, Nicaragua en 1972, etc.

3. Opération dépassant les moyens du Département.

En pareil cas le dégagement d'un crédit spécial est demandé au Ministère de l'Economie et des Finances, ou décidé par le Gouvernement. Les délais varient mais sont en général beaucoup plus longs.

S'il y a demande du Département au Ministère de l'Economie et des Finances, le délai d'annonce dépend de l'accord de ce Département ministériel.

Les délais de mise en œuvre de l'assistance dépendent de la forme que celle-ci devra revêtir (accord du pays intéressé sur la nature des envois — recherche et rassemblement des produits ou matériels — disponibilité des compagnies aériennes en frêt).

D'une façon générale le Département n'attend pas d'avoir le crédit pour préparer l'opération, mais il ne prend d'engagement ferme que lorsque le dégagement du crédit est effectivement acquis ou bien qu'il a reçu instruction du Gouvernement d'agir immédiatement. Il peut dans ce dernier cas s'écouler certains délais entre l'exécution de la décision gouvernementale et l'alimentation effective du chapitre 46-92 article 60.

4. Catastrophe majeure.

Si la catastrophe nécessite la mise en œuvre de moyens très importants appelant le concours de plusieurs Départements ministériels, il devient nécessaire de solliciter une réunion au niveau du Premier Ministre.

Les délais s'en trouvent fatalement allongés à moins que l'ampleur même de la catastrophe appelle une intervention pressante du Département et une décision immédiate de la Présidence de la République ou du Premier Ministre, ce qui a été le cas notamment lors de la disparition de la capitale du Nicaragua en 1972.

ANNEXE N° 2

ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE DE NANTES

(Bilan de l'opération.)

Le devis initial pour la construction de l'immeuble de l'île Beaulieu se montait à 32.773.500 F. Le délai de réalisation prévu était de deux ans (15 octobre 1968 - 15 octobre 1970).

Les travaux ont débuté en mars 1969 et se sont achevés en janvier 1972, soit un délai d'exécution supérieur d'environ dix mois aux prévisions initiales dont 216 jours de retard lié aux causes habituelles (intempéries, grèves, coupures de courant).

Le bilan de la réalisation fait apparaître un coût total définitif de 41.166.000 F, soit une augmentation de 25 % sur trois ans, augmentation largement inférieure à la hausse du coût de la construction durant la même période (40 % selon l'indice départemental).

Ne pouvant disposer des compléments de crédits nécessaires à la poursuite de la construction, le Ministère des Affaires étrangères a cédé une partie de l'immeuble au Ministère de l'Economie et des Finances qui, pour une contribution de 17 % de la dépense totale du bâtiment, en a occupé 62 %.

Après le transfert à Nantes de tous les services susceptibles d'être décentralisés, la poursuite de l'expérience de décentralisation fait apparaître des besoins en locaux supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs de ces services.

Le Ministère n'ayant plus aucun espace disponible dans les locaux dont il est affectataire, s'est vu contraint d'acquérir, pour un prix forfaitaire et actualisable de 6.800.000 F, selon contrat passé le 25 août 1975, un immeuble en construction adjacent à celui de Breil-Malville. Ce bâtiment de trois étages, avec une superficie utile de 3.050 mètres carrés, pourra accueillir en 1977 le Service des pensions de la Trésorerie générale pour l'étranger et le Centre informatique ainsi qu'un libre-service.

ANNEXE N° 3

**PRINCIPALES CONTRIBUTIONS FRANÇAISES
AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

ORGANISATIONS	CONTRIBUTION 1975 (budget voté)	POURCENTAGE par rapport aux dépenses de l'organisation (1)
ONU	52.159.400	5,86
UNESCO	14.722.260	5,81
OAA (FAO)	12.737.800	7,47
OIT	10.053.800	6,07
OMS	20.739.000	5,73
Agence internationale de l'Energie atomique et fonds volontaire de cet organisme	5.588.000	6,07
UEO	3.542.500	20
Conseil de l'Europe	15.788.300	18
OCDE	17.163.100	10,30
Eurocontrol	29.801.600	Investis./28,1 Fonction./24,7
Secrétariat de l'OTAN	28.200.000	17,10
Agence Francophone	15.059.668	46,34
Programme alimentaire mondial	1.470.000	(2)
PNUD	49.000.000	(2)
UNRWA - UNREF	7.402.000	(2)
CERN	227.970.750	Labo. I/21,47 Labo. II/21,49
FISE et Centre international de l'Enfance	13.391.945	(2)

(1) Il s'agit du pourcentage que doit représenter la contribution française mais que les crédits votés pour 1975 ne permettent pas d'atteindre.

(2) S'agissant de contributions volontaires, la participation française ne représente pas une part déterminée des dépenses de l'organisation en cause.

ANNEXE N° 4

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
DES CRÉDITS CONSACRÉS EN 1975
AUX RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
ET A LA COOPÉRATION

(Crédits du Ministère des Affaires étrangères. — Dépenses ordinaires.)

(En millions de F.)

	SERVICES culturels, scientifiques et de coopération technique	ACTION culturelle et artistique	RELATIONS scientifiques	COOPE- RATION culturelle et technique	TOTAL	PART dans le total des crédits (%)
Europe de l'Ouest	14,75	100,81	2,69	10,85	129,10	9,9
Europe de l'Est	4,67	28,18	2,85	0	35,70	2,75
Amérique du Nord	12,55	23,96	7,51	20,97	64,99	5
Amérique Latine	12,86	59,88	0,81	53,88	127,43	9,8
Moyen-Orient	5,29	33	0,51	59,22	98,02	7,55
Asie - Océanie développée	3,64	17,05	2,27	0	22,96	1,8
Asie - Océanie (autres pays)	8,36	44,69	0,55	101,76	155,36	12
Afrique du Nord (Libye incluse)	13,24	180,33	0,75	348,31	542,63	41,8
Afrique non francophone	2,97	13,66	0	33,91	50,54	3,9
Crédits non ventilables	0,60	45,62	6,48	18,42	71,12	5,5
Totaux	78,93	547,18	24,42	647,32	1.297,85	100

ANNEXE N° 2

UN COMMENTAIRE DE PRESSE SUR LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Extraits d'un article de M. Maurice DELARUE dans « Le Monde », du 29 octobre 1975.)

(...) La dégradation du budget de ce ministère est certes ralentie par la force des choses quand approche le point zéro, mais en dépit des efforts de M. Sauvagnargues, pour sauver ses crédits, elle persiste. En 1976, la France consacrera 1,05 % de ses dépenses à son action diplomatique contre 1,06 % en 1975. La valorisation des traitements des diplomates étant indexée sur le barème de la fonction publique, et celle des contributions obligatoires aux organisations internationales étant automatique, les compressions des autres dépenses sont inévitables.

Pour l'essentiel, les affaires culturelles, scientifiques et techniques en feront les frais : 1.000 postes de coopérants techniques (sur 18.000) et 1.000 bourses de haut niveau (sur 9.200) seront supprimées. Economies paradoxales en un temps où les exportations très élaborées et de grande valeur sont intimement liées à la coopération. L'Allemagne fédérale l'a bien compris, qui pratique une politique inverse : elle s'implante d'abord par une assistance technique méthodique et gratuite, puis rafle les marchés. A terme, non seulement l'influence mais l'industrie françaises paieront cher ces économies.

Autre « démission », autres sacrifiées : les contributions volontaires aux organisations internationales, dont les crédits augmenteront de 0,53 % — ce qui, en regard de la hausse de 17 % des contributions obligatoires, se traduit par une réduction réelle considérable. Pourtant la place qu'occupe la France dans ces contributions, qui financent les programmes techniques et sociaux de l'ONU, n'est pas brillante : la France est au dixième rang pour le plus important, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), très loin derrière les pays scandinaves, les Pays-Bas et le Canada ; vingt-quatrième pour le programme alimentaire mondial (avec 400.000 dollars sur un programme de 500 millions) ; dixième encore pour l'aide aux réfugiés palestiniens. Si elle est huitième pour l'aide à l'enfance et seconde pour le programme sur l'environnement, ses autres contributions sont symboliques ou nulles.

Moraleme, cette parcimonie est scandaleuse, politiquement elle est dangereuse. Elle met en péril la position de la France parmi les cinq « grands » de l'ONU disposant du « veto ». Elle réduit son influence sur certains « fronts » comme par exemple à Chypre : elle ne verse pas un sou pour des raisons non politiques mais financières pour les « casques bleus » dont elle approuve cependant la mission dans l'île. Financièrement, cette politique est à courte vue. Le PNUD, qui emploie mille quatre cents experts français, reverse en commandes à la France cinq fois ce qu'il en reçoit. Mais cette position privilégiée, due à la place exceptionnelle que la France occupait en Afrique, se détériore chaque année. En raison de la faiblesse de ses contributions, la France perd progressivement ses places aux postes-clés et perdra demain les commandes. Il suffirait cependant que la France, qui consacre annuellement 1 milliard de dollars à son aide au « tiers-monde », en transfère une part infime pour améliorer considérablement sa contribution de 15 millions de dollars aux programmes bénévoles de l'ONU et pour redresser sa situation.

Enfin, le Gouvernement vient de retirer aux Affaires étrangères la politique de vente des livres à l'étranger et de transférer au Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles les 12 millions de francs de subvention qui y sont attachés. Pourtant, le Quai d'Orsay n'avait pas démérité et, bien qu'insuffisantes, les ventes de livres à l'étranger étaient en progression constante. Du même coup, quelque usage que fasse de cette subvention le Secrétariat d'Etat à la Culture, le livre a cessé d'être un des éléments de la politique de la France à l'étranger. Les ministres pourront, après cela, faire des discours éplorés sur les progrès universels de l'anglais et de l'allemand en Europe.

Tout se passe donc comme si, pour des raisons obscures, et en tout cas inexplicables, le Gouvernement avait renoncé à se donner les moyens d'une politique étrangère (...).